



HAL
open science

La Réunion, Madagascar, îles d'Afrique ?

Vincent Capdepuy

► **To cite this version:**

Vincent Capdepuy. La Réunion, Madagascar, îles d'Afrique?. Tsingy : Revue de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie de Madagascar, 2011, 14, pp. 51-94. halshs-00626338

HAL Id: halshs-00626338

<https://shs.hal.science/halshs-00626338>

Submitted on 26 Sep 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Revue du CRESOI
Centre d'Histoire de l'Université de La Réunion
Etudes des Sociétés de l'océan Indien

Numéro 14

TSINGY



DOSSIER :
MADAGASCAR ET LA RÉUNION



LA RÉUNION, MADAGASCAR, ÎLES D'AFRIQUE ?

Vincent CAPDEPUY

Chercheur associé au GREMMO (UMR 5195) et à E.H.GO (UMR 8504)
Professeur au lycée Ambroise Vollard, Saint-Pierre (La Réunion)

« Moin lé Afrikin parske tout fason déza kan ou regard in kart, ou oi in mapmond kome di le kont, ou regard la tèr, ou oi na Madagascar, ou oi nana lo gran kontinan afrikin. Donk moi lé Afrikin déza par rapor la zéografi, landroi ousa mi lé dan loséan Indyin, bon. Donk Larényon li lé afrikin. Aprè li lé afrikin par nout listoir, bon. »

Daniel Waro, entretien, 1998¹

En 2002, l'Union africaine succédait à l'Organisation de l'unité africaine, qui avait été créée en 1963 dans le contexte de la décolonisation. Malgré la rupture institutionnelle, la continuité du projet porté par ces deux organisations internationales est affirmée dans le nom : il s'agit avant tout de promouvoir l'*union* des pays d'Afrique, selon un processus actif de programmes communs, parce qu'il existe une *unité* de ces pays. C'est ce que rappelle le premier alinéa de l'Acte constitutif de l'Union africaine :

*« Inspirés par les nobles idéaux qui ont guidé les Pères fondateurs de notre Organisation continentale et des générations de panafricanistes dans leur détermination à promouvoir l'unité, la solidarité, la cohésion et la coopération entre les peuples d'Afrique, et entre les États africains [...] »*²

Cette unité est clairement ancrée dans un espace, l'Afrique, perçue comme le territoire des Africains, selon l'idée qu'il y aurait une coïncidence parfaite entre un continent et un ensemble de peuples, idée au fondement du panafricanisme. On pourrait pourtant s'interroger sur la pertinence de cette vision politique, développée dans un contexte de lutte contre la domination européenne, et qui paradoxalement a repris un

¹ Entretien réalisé par Philippe Bessière, *Vingt Décembre : le jour où La Réunion se souvient...*, L'Harmattan, Paris, 2001, pp. CXIX-CXX. Traduction en français : « Je suis africain parce que toutes façons quand tu regardes une carte, quand tu examines une mappemonde (comme dit le conte), tu regardes la terre, tu vois qu'il y a Madagascar, tu vois qu'existe un grand continent africain. Donc, je suis africain déjà par la géographie, l'endroit où je me situe dans l'océan Indien. Donc, La Réunion est une terre africaine. Ensuite, elle est africaine de par notre histoire. »

² Acte constitutif de l'Union africain, p. 2 :

http://www.africa-union.org/Official_documents/Treaties_Conventions_fr/Acte%20Constitutif.pdf

découpage du monde mis en place par les Européens eux-mêmes³. L'exemple de ce qu'on appelle le « monde arabe », à cheval sur l'Afrique et sur l'Asie, suffit pour percevoir les limites d'un découpage faussement naturel et en réalité hautement abstrait.

Pourtant, c'est bel et bien cette vision du monde qui a été adoptée par les « Pères fondateurs » de l'Organisation de l'unité africaine. Or ceci ne se limite pas au seul continent, mais s'étend, sans grande surprise à vrai dire, à un certain nombre d'îles. C'est ce que clamait Kwame Nkrumah le 24 mai 1963 :

*« Nous, en Afrique et dans ses îles, sommes une seule Afrique. Nous rejetons l'idée de toute division. De Tanger ou du Caire au Nord jusqu'à la ville du Cap au Sud, du cap Guardafui à l'Est jusqu'aux îles du Cap-Vert à l'Ouest, l'Afrique est une et indivisible. »*⁴

Ces îles apparaissent, plus ou moins clairement, sur le drapeau de l'Union africaine (Fig. 1) : Madagascar, les Comores, les Seychelles... La liste ne s'arrête pas là et la délimitation de l'Afrique est en réalité très extensive puisqu'elle inclut aussi bien Maurice, île de l'océan Indien, membre à part entière de l'Union africaine, et Sainte-Hélène, île située au milieu de l'océan Atlantique, possession britannique. De ce point de vue, la position officielle de l'Union africaine est même clairement « possessive » à l'égard de certaines d'entre elles, puisque, dans la logique de la décolonisation originelle, elle déclare que plusieurs îles sont des territoires occupés par des puissances étrangères. C'est du moins ainsi que sont désignées dans le Plan stratégique adopté en 2004, les Chagos, Sainte-Hélène, les Canaries, les Açores, Madère, La Réunion et Mayotte, à quoi sont jointes Ceuta et Melilla, qui ne sont pas des îles, mais pourraient au demeurant s'apparenter à des espaces insulaires⁵.

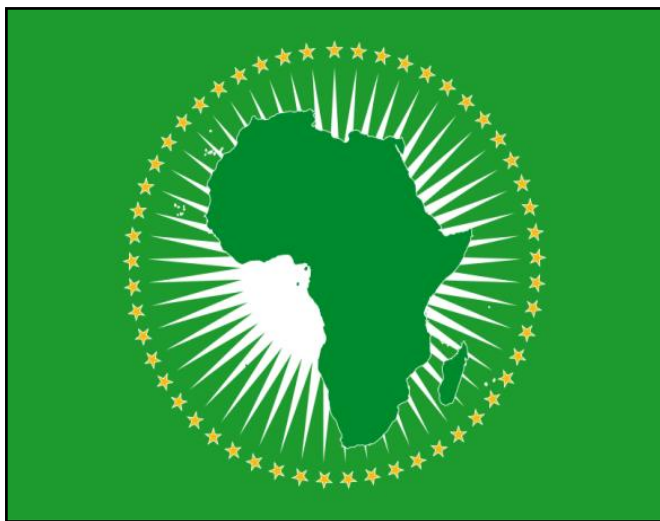


Figure 1. Drapeau de l'Union africaine

C'est donc cette question des îles et de la délimitation du continent africain que j'aborderai ici, et ce sous trois angles différents :

³ C. GRATALOUP, 2009, *L'invention des continents*, Paris, Larousse.

⁴ Kwame NKUMAH, 1963, *Africa must unite*, Londres, Heinemann Publishers, p. 216.

⁵ *Le plan stratégique de la Commission de l'Union africaine*, 2004, Volume 1, *Vision d'avenir et missions de l'Union africaine*, Annexe 3, p. 41 : <http://www.africa-union.org/au%20summit%202004/volume%203%20final%20-%20French%20-%20204%20June%202004%20fr.pdf>

1) une approche *métagéographique* : il serait illusoire de croire qu'il existe une réalité géographique intemporelle et l'Afrique en tant que découpage spatial doit être historicisée dans une archéologie du savoir ;

2) une approche *géopolitique* : l'Afrique comme projet politique d'union des peuples pose la question du continentalisme, idéologie politique apparentée au nationalisme, mais transposée à l'échelle continentale ;

3) une approche *historique globale* : l'étude de deux exemples, Madagascar et La Réunion, permet d'appréhender l'histoire des liens entre ces îles, les autres peuples d'Afrique et ceux de l'Eurasie⁶ de manière générale, aboutissant ainsi à une remise en question d'une lecture continentaliste de l'histoire.

I. L'AFRIQUE ET SES ÎLES (UNE APPROCHE MÉTAGÉOGRAPHIQUE)

L'histoire des découpages spatiaux est une question d'ordre géohistorique. Cependant, dans les multiples intrications de l'histoire et de la géographie, cet aspect relève plus précisément de ce que certains appellent la *métagéographie*⁷, qui est une réflexion sur les structures spatiales qui organisent notre vision de l'espace⁸. Il s'agit ici de procéder à une métagéographie historique de ces découpages géographiques afin de combattre la naturalisation de la connaissance géographique et de remettre de la distance critique entre la chose et la représentation de la chose.

On le sait, notre découpage du monde est issu de la tradition géographique ionienne. Hérodote, au V^{ème} siècle av. J.-C., est le plus ancien auteur à avoir laissé un état, critique, sur la question⁹. L'écoumène est divisé en trois ; mais Hérodote ne comprend pas sur quels critères a été faite cette division, d'autant que les limites fluctuent d'un auteur à l'autre, ni les raisons qui ont conduit à donner des noms de femmes à ces trois espaces. Toujours est-il que ce découpage a perduré dans le temps et qu'il est à l'origine de notre image du monde. Dans la transmission de cette géographie, deux auteurs latins et chrétiens ont joué un rôle important, à la charnière de la Méditerranée antique et de l'Europe médiévale : Orose au début du V^{ème} siècle¹⁰ et Isidore de Séville au début du VI^{ème} siècle¹¹.

Au regard de cette tripartition du monde, deux questions peuvent être posées :

- Comment la délimitation de l'Afrique a-t-elle évolué ?
- Comment les îles ont-elles été classées ?

⁶ L'Eurasie est un néologisme moderne permettant de désigner l'ensemble constitué par l'Europe, l'Asie et l'Afrique.

⁷ La notion de « métagéographie » reste d'un emploi rare dans le milieu universitaire français. Elle a également été utilisée par Charles-Pierre Péguy (Ch.-P. PÉGUY, avec la collaboration de M. Le Berre et J.-P. Marchand, 2001, *Espace, temps, complexité. Vers une métagéographie*, Paris, Belin/Reclus.), sans la dimension historique que je lui prête ici, pour désigner de façon plus générale une réflexion sur les bases même de tout travail géographique. La relation *métagéographie / géographie* peut ainsi se comprendre comme une sorte d'équivalent de la relation *métaphysique / physique*.

⁸ C. RAFFESTIN, 1979, « Géographie, métagéographie, idéologie », texte présenté au colloque de Cambridge 23-25 mars 1979 « Idéologie et géographie »

M.W. LEWIS & K.E. WIGEN, 1997, *The myth of continents. A critique of metageography*, Berkeley, University of California Press.

G. BAUELLE, 2005, « Figures d'Europe : une question d'image(s) », *Noréis*, N°194, pp. 27-48.

I. LEFORT et P. PELLETIER, 2006, *Grandeurs et mesures de l'écoumène*, Paris, Economica

⁹ HÉRODOTE, *Histoires*, IV, 45.

¹⁰ OROSE, *Histoire (contre les païens)*, I, 2, 1.

¹¹ ISIDORE DE SÉVILLE [Isidorus Hispalensis], *Etymologiae*, XIV, 1-3.

1) L'Afrique, un continent quasi-insulaire

Selon le découpage issu de la tradition géographique grecque, ce sont les fleuves qui permettaient de délimiter les différentes parties du monde, et non les mers. Le Tanaïs (Don actuel) marquait la limite entre l'Europe et l'Asie, et le Nil celle entre l'Afrique (la Libye dans les textes grecs) et l'Asie. Ce dernier point est important à souligner, car il a été perçu comme problématique depuis Hérodote. En effet, si le Nil sépare l'Afrique de l'Asie, où placer le delta du Nil ? Hérodote, dans sa réponse, tend à faire de l'Égypte, au moins du delta, une quatrième partie du monde.

« Ainsi nous rejetons l'opinion des Ioniens, et nous déclarons appeler nous-mêmes Égypte toute l'étendue de pays où habitent des Égyptiens, comme la Cilicie est le pays des Ciliciens et l'Assyrie celui des Assyriens ; entre l'Asie et la Libye, nous ne voyons rien que l'on puisse à juste titre indiquer comme frontière, si ce n'est le territoire égyptien. En revanche, si nous acceptons la division communément admise en Grèce, nous devons considérer que l'Égypte entière est, depuis les cataractes et la ville d'Éléphantine, partagée en deux, avec deux noms différents, puisqu'elle appartient alors d'un côté à la Libye, de l'autre à l'Asie. »¹²

Pour Hérodote, la mer Rouge est, à l'égal du golfe Persique, une digitation de l'océan Indien vers l'intérieur des terres. L'isthme de Suez n'est pas considéré comme une sorte de pédoncule rattachant deux continents distincts.

Cinq siècles plus tard, sous la plume de Strabon, la notion géographique de « continent » est bien établie et donne lieu à discussions, trop d'ailleurs au goût d'Ératosthène (III^{ème} siècle av. J.-C.), dont Strabon critique l'ouvrage, pour nous aujourd'hui perdu :

« Il traite ensuite des continents, évoquant les multiples discussions qu'ils ont fait naître : c'est tantôt par les fleuves qu'on les divise, Nil et Tanaïs, tantôt par les isthmes, celui qui sépare la Caspienne du Pont et celui qui va de la mer Rouge à l'Ecregma, ce qui en fait des péninsules. Pour sa part, il ne voit pas, dit-il, à quel résultat pratique peut aboutir pareille recherche : ce ne sont que des discussions pour passer le temps dans le style de Démocrite. »
« Aussi ne faut-il pas trop s'inquiéter si, en prenant les fleuves comme frontières, on laisse dans le doute certaines régions, du fait que les fleuves ne s'étendent pas jusqu'à l'océan et ne transforment pas réellement les continents en îles. »¹³

Au XVI^{ème} siècle, c'est encore le Nil que donne Léon l'Africain¹⁴ comme délimitation avec l'Asie :

« Selon l'opinion des Africains mêmes (j'entends de ceux qui se sont acquis parfaite connaissance des lettres et cosmographie), l'Afrique prend son commencement aux branches qui proviennent du lac du désert de Gaoga, c'est-à-savoir devers Midi ; du côté d'Orient finit au fleuve du Nil, et s'étend devers Tramontane jusques au pied de l'Égypte, qui est là où le Nil entre dans la mer Méditerranée ; de la partie de Tramontane, ou Septentrion, qui se termine à l'embouchure du Nil dans cette mer, s'étend devers Ponant jusques au détroit des colonnes d'Hercule. Du côté d'Occident, prend son étendue à ce détroit, et l'élargit sur la mer Océane, jusques à Nun, dernière cité de Libye sur cette mer. Et de la partie du midi commence à la cité de Nun, s'étendant sur l'Océan, lequel ceint et environne toute l'Afrique jusques aux déserts de Gaoga. »¹⁵

¹² HÉRODOTE, *Histoire*, II, 17, trad. de A. Barguet, in : Hérodote, Thucydide, *Œuvres complètes*, Gallimard, Paris, 1964. La question de cette quatrième partie du monde est encore débattue au XVI^{ème} siècle par André Thévet dans la *Cosmographie de Levant* : « Aucuns ont écrit que l'Égypte est en Afrique ; les autres tiennent qu'elle est en Asie ; les autres lui attribuent la quatrième partie du monde ; la quatrième opinion la met partie en Afrique, partie en Asie, comme participante des deux. » (Lyon, 1556, ch. XXXII, p. 113).

¹³ STRABON, *Géographie*, I, 4,7-8, trad. du grec par G. Aujac, Paris, Les Belles Lettres, 2003, pp. 172-173.

¹⁴ Léon l'Africain, de son vrai nom Hassan al-Wazzan (1488-1548).

¹⁵ LÉON L'AFRICAIN, 1556, *Description de l'Afrique, tierce partie du monde*, traduit du toscan, Lyon, Jean Temporal, p. 12.

Il ajoute cependant à la tradition antique un élément nouveau, qui sera repris par la suite. Tout en évoquant l'étymologie classique qui lie le nom d'« Afrique » à un roi qui se serait appelé *Afer*¹⁶, Léon l'Africain signale une autre explication, tirée de l'arabe :

*« L'Afrique en langage arabesque, est appelée Ifrichia, de ce mot, Faraca, qui veut autant à dire en langage des Arabes, comme en vulgaire, "divisée". Et il y a deux opinions pourquoi elle est ainsi appelée : l'une pour ce que cette partie de la terre est séparée de l'Europe par la Méditerranée, et de l'Asie par le fleuve du Nil ; l'autre que tel nom serait descendu d'Ifricus, roi de l'heureuse Arabie, lequel fut le premier qui s'y achemina pour y habiter. Celui-ci aurait été défait en bataille, et déchassé des rois d'Assyrie, perdit tout moyen de retourner en son royaume, par quoi, avec ce peu qui lui restait de ses gens, à grand'hâte, passa le Nil ; puis dressant son chemin du côté du Ponant, ne fit aucun séjour que premièrement il ne fût parvenu jusques auprès de Carthage. Et de là est venu que les Arabes par toute l'Afrique ne tiennent quasi religion que celle de Carthage, et pour toute l'Afrique comprennent seulement la partie occidentale. »*¹⁷

L'idée que la mer Rouge marque la limite entre Afrique et Asie est tardive, et doit être liée à l'invention de l'« isthme de Suez ». Or ceci n'advient qu'au XVI^{ème} siècle lorsque les contours de l'Afrique sont redéfinis, suite au contournement de l'Afrique par les Portugais, et l'exploration des rivages de l'océan Indien et de la mer Rouge¹⁸. Ainsi, dans l'*Histoire générale des Indes occidentales*, publiée pour la première fois à Saragosse en 1555, Francisco López de Gómora remet en question ce découpage :

*« Les anciens ont divisé notre hémisphère en trois parties, Asie, Europe et Afrique. Ils ont séparé l'Asie de l'Europe par le fleuve Tanais, ainsi que récite Isocrate dans son Panégryrique, et ont divisé l'Asie de l'Afrique par le fleuve du Nil ; il est possible que la division eût été meilleure par la mer Rouge, qui quasi traverse la terre depuis la mer Océane jusqu'à l'autre Méditerranée. »*¹⁹

En 1597, pour Bénigne Saumaize, par exemple, traductrice de l'ouvrage de Denys d'Alexandrie, il n'y a plus de doutes :

*« Les navigations portugaises nous ont appris qu'elle [l'Afrique] est environnée de mer de tous côtés (si tu exceptes ce petit détroit de terre qui la conjoint à l'Asie, non fort loin de Damiette, ville d'Égypte) : vers l'occident de la mer Atlantique, au levant de la mer Rouge, au midi de l'Océan, et au septentrion de la mer Méditerranée. »*²⁰

À partir de la fin du XVI^{ème} siècle, l'Afrique est donc désormais considérée comme un espace quasi-insulaire, « une presqu'île » comme l'écrivaient de nombreux géographes²¹.

En l'excisant du reste de l'Eufrasie, le percement du canal de Suez en 1859-1869 acheva de faire de l'Afrique un espace à part, une île.

¹⁶ L'orthographe varie quelque-peu d'un auteur à l'autre. Cette étymologie, donnée par Isidore de Séville (*Éymologies*, XIV, 5), trouve son origine dans les *Antiquités judaïques* de Flavius Josèphe (I, 238-241), mais lui-même cite Alexandre Polyhistor. *Afer* est considéré comme un petit-fils d'Abraham.

¹⁷ *Ibid.*, pp. 20-21.

¹⁸ Cf. en particulier le routier de João de Castro, où est relatée l'expédition menée par Estevão de Gama en 1540, jusqu'à Suez (1936, *Le routier de dom Joam de Castro. L'exploration de la mer Rouge par les Portugais en 1541*, trad. du portugais par A. Kammerer, Paris, Geuthner).

¹⁹ Francisco LÓPEZ DE GÓMORA, *Histoire générale des Indes occidentales et terres neuves découvertes jusqu'à présent*, trad. de l'espagnol par Fumée de Marly, Paris, Michel Sonnius, 1577, p. 11.

²⁰ Denys ALEXANDRIN, *De la situation du monde*, traduit et commenté par Bénigne Saumaize, 1597, Paris, p. 54b. On notera que l'usage du mot « isthme », par ailleurs connu depuis le début du XVI^{ème} siècle, ne s'est pas encore imposé.

²¹ Par exemple, Nicolas SANSON, *L'Afrique en plusieurs cartes nouvelles et exactes, et en divers traités de géographie et d'histoire*, Paris, chez l'auteur, 1656, p. 3.

2) Les îles d'Afrique

La deuxième question métagéographique porte sur l'histoire du rattachement à l'Afrique d'un certain nombre d'îles. On l'a rappelé, les anciens découpaient l'écoumène en trois parties : l'Asie, l'Europe, l'Afrique. Mais les îles n'ont guère attiré l'attention des historiens de la géographie. Or, au moins à partir du V^{ème} siècle, on trouve un schéma narratif qui consiste à décrire les îles à part des trois parties du monde, dans un quatrième paragraphe. Orose, dans le tableau géographique introduisant son *Histoire contre les païens*, termine sa description de l'écoumène par les îles de la mer Méditerranée, mais les autres îles sont décrites en lien avec leur continent proche. En revanche, dans les *Étymologies* d'Isidore de Séville, la structure est beaucoup plus nette. Après avoir décrit l'Asie, l'Europe et l'Afrique, Isidore de Séville rassemble toutes les îles dans un seul et même paragraphe, *De insulis*. Il suit un ordre précis puisqu'il décrit l'ensemble des îles connues en commençant par celles de l'océan qui encercle l'écoumène, de Thulé (peut-être l'Islande) jusqu'à Trapobane (Ceylan), selon un sens antihoraire qui caractérise l'ensemble de sa description, puis en continuant par celles de la mer Méditerranée, de Chypre jusqu'aux Baléares, autrement dit d'Est en Ouest. Or l'influence de ce texte est importante et on retrouve ce schéma quadripartite tout au long du Moyen Âge, jusqu'au XV^{ème} siècle²².

C'est donc assez tardivement que les géographes ont attribué à chaque espace continental une frange d'îles. Cependant, il semble que le consensus se soit fait sans véritable discussion, dans une sorte d'évidence. L'Afrique, perçue comme un immense triangle, est ainsi bordée par trois séries d'îles : les îles de la Méditerranée, les îles de l'Atlantique et celles de l'océan Indien. Le seul point qui a pu en fait prêter à débat est celui des îles méditerranéennes situées entre la Sicile et l'Afrique du Nord : Malte, Lampedusa et quelques autres îlots. Or, à l'exception des îles méditerranéennes et des îles situées au-devant du détroit de Gibraltar (les Canaries, connues sous des noms divers : *îles Fortunées*, *îles Gorgades*, *îles des Hespérides*), toutes les autres ont été découvertes lors des explorations maritimes à partir du XV^{ème} siècle. Indépendamment de leur position, parfois éloignée de l'Afrique, elles ont été liées à l'Afrique et aux routes qui permettaient d'en faire le tour. Ainsi, l'île de Sainte-Hélène, au milieu des flots de l'Atlantique, a toujours été perçue comme une île d'Afrique. Découverte en 1502 par un navigateur galicien au service de la couronne portugaise, João da Nova, elle servait de port de « rafraîchissement » pour les voyages de retour des Indes occidentales²³. Les Hollandais s'en emparèrent en 1633, puis l'abandonnèrent au profit de leur colonie du cap de Bonne-Espérance. Ce furent ensuite les Anglais qui en prirent possession, officiellement en 1657 par une charte accordée par Oliver Cromwell à l'*East India Company*.

La question de l'identification des îles d'Afrique est posée de façon plus formelle au XIX^{ème} siècle par Marie-Armand d'Avezac, qui fut Garde des archives de la marine et des colonies, mais aussi membre de plusieurs sociétés de géographie (Paris, Londres, Francfort, Bombay), des sociétés asiatique, syro-égyptienne et africaine de Londres et bien d'autres sociétés scientifiques de l'époque, ce qui en fait un bon représentant de la géographie plurielle de cette époque²⁴. En 1848, il fit paraître,

²² Par exemple, dans Honoré D'AUTUN, *De imagine mundi*, rédigé vers 1110 (édition de 1854, Paris, Livre I, ch. XXXIV-XXXVI, pp. 131-133), et dans PIERRE D'AILLY, *Imago mundi*, rédigé vers 1410 (édition de 1483, Louvain, chapitres XL-XLVII, f°28 r - f°32 v).

²³ Pierre D'AVITY, *Description générale de l'Afrique, seconde partie du monde, avec tous ses empires, royaumes, estats, et républiques*, Paris, chez Laurent Cotterau, 1643, p. 597.

²⁴ J.-M. BESSE, H. BLAIS & I. SURUN (dir.), 2010, *Naissance de la géographie moderne (1760-1860)*, Lyon, ENS éditions

en collaboration avec d'autres auteurs, un ouvrage précisément intitulé *Îles d'Afrique* dans la collection « L'Univers, ou histoire et description de tous les peuples, de leurs religions, mœurs, industries, coutumes, etc. ». Il y est clairement dit que l'attribution des îles à tel ou tel continent doit se faire selon « une ligne intermédiaire de partage », mais D'Avezac introduit aussitôt une restriction : « en tenant compte, tour à tour, de la proximité relative, des affinités d'origine, d'aspect et de langue des populations, ou enfin quelquefois des circonstances historiques de la découverte »²⁵. Il distingue ainsi quatre groupes : les îles de la Méditerranée, celles de l'Atlantique, celles de l'océan Indien et enfin, les îles de la mer Rouge.

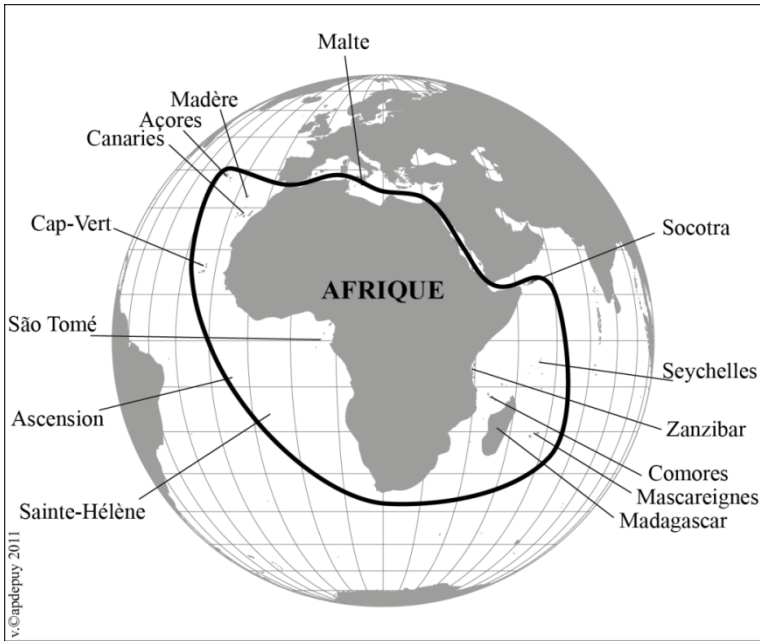


Figure 2. Les îles de l'Afrique (d'après D'Avezac) : la ligne noire, tracée de manière à englober toutes ces îles, donne ainsi la limite de l'Afrique, sinon comme *continent*, au sens strict de « terres continentales », du moins comme *partie du monde*.

Il est hors de question ici d'aborder chacune de ces îles. En revanche, il est intéressant de voir celles qui ont pu poser problème. Ainsi, en Méditerranée, D'Avezac croit discerner une sorte de ligne faîtière qui délimiterait deux versants :

« Ainsi, la ligne de partage que nous avons à tracer entre l'Europe et l'Afrique, à travers le bassin de la Méditerranée, doit laisser au nord, comme terres d'Europe, Candie [la Crète], et la Sicile, et la Sardaigne, et les Baléares. Ce sont comme des caps jalonnant une limite invisible, le long de laquelle serait creusé le chenal des courants. Entre Candie et Barqah, entre les Baléares et l'Algérie, la voie est large et la délimitation facile à distance égale des deux rivages. »

Mais ce principe général ne serait pas valable pour Malte, qu'il convient selon lui de considérer comme une île d'Afrique, au même titre que le petit groupe des îles dont fait partie Lampedusa, les îles Pélages. Selon D'Avezac, Malte est caractéristique d'une situation d'entre-deux, avec une histoire marquée par l'alternance des dominations, « sur la limite commune de l'Europe et de l'Afrique, flotté entre la

²⁵ Marie-Armand D'AVEZAC, *Îles d'Afrique*, Paris, Firmin Didot, coll. « L'Univers », 1848, p. 2. Les citations suivantes sont extraites du même ouvrage.

domination africaine et celle de divers États européens ». Cependant, malgré cela, il juge l’empreinte de l’Europe trop faible et attribue Malte à l’Afrique ; c’est donc l’argument culturel qui permettrait de trancher une situation géographique, « naturelle », incertaine :

« À travers toutes ces vicissitudes, Malte est toujours restée africaine : les conquérants étrangers ont disparu tour à tour, et les maîtres anglais qui se sont établis au sommet du rocher n’ont pu y étendre que des rameaux exotiques ; le Maltais indigène, qui pullule si prodigieusement sur ce coin de terre, le véritable Maltais est africain : son aspect, ses mœurs, son langage, le proclament hautement. »

Pour les îles de l’Atlantique, la chose est un peu plus simple dans la mesure où le vis-à-vis est nettement plus éloigné, mais pour éviter tout litige, D’Avezac, non sans confusion avec le traité de Tordesillas conclu l’année suivante, s’inspire de la ligne de démarcation instaurée en 1493 par le pape Alexandre VI pour partager le monde entre les Espagnols, qui découvraient l’Amérique, et les Portugais, qui exploraient l’Afrique et l’Asie. Cette ligne méridienne était fixée à 100 lieues des Açores et du Cap-Vert.

Cependant, la principale difficulté dans le partage des îles est due à l’archipel des Açores, qu’on pourrait juger plus proche des côtes de l’Europe que de celles de l’Afrique, ce que D’Avezac reconnaît :

« Dépendance politique du Portugal, les Açores ont été rattachées par quelques géographes à l’Europe, dont elles sont en effet plus voisines que de l’Afrique continentale ; mais cette attribution irréfléchie, à bon droit répudiées par Malte-Brun, est contraire à toutes les indications de la géographie physique, de la géologie et de l’histoire : même au point de vue de la proximité relative, la distance des Açores à l’égard de Madère, dépendance immédiate de l’Afrique, est moins considérable que celle qui les sépare de l’Europe. »

D’Avezac fait ici référence aux réflexions de Conrad Malte-Brun à propos des limites de l’Europe dans lesquelles, s’appuyant sur la théorie de Philippe Buache²⁶, il associe les Açores à l’Afrique, et l’Islande à l’Amérique :

« Une question plus intéressante s’offre lorsque, entrant par le détroit de Gibraltar dans l’Océan occidental, nous voyons devant nous les îles Açores. La proximité semble les devoir faire regarder comme appartenantes à l’Europe. Mais, si en adoptant, avec certaines restrictions, le système de Philippe Buache, sur les montagnes marines, on croirait devoir regarder les Canaries, Madère et les Açores, comme la continuation de la chaîne, connue sous le nom du mont Atlas. Il deviendrait indispensable de regarder avec Delisle et autres, les îles Açores comme une appendice de l’Afrique. Nous suivrons cette opinion. »²⁷

Ce n’est donc pas un argument culturel qui permet ici de trancher, mais un élément de géomorphologie sous-marine.

Quant à Madagascar et La Réunion, il paraît évident que ces îles sont « d’Afrique ». D’Avezac, dans l’introduction de la troisième partie de son livre, consacrée aux « Îles africaines de la mer des Indes », tranche rapidement en divisant l’océan Indien en trois parts : l’une revenant à l’Afrique, les deux autres respectivement à l’Inde et à l’Australie. Il reconnaît cependant une différence entre Madagascar et les « îles européennes », La Réunion et Maurice. Malgré cela, Victor Charlier, qui a rédigé le chapitre qui leur est consacré, ne manque pas de trouver des liens entre ces trois îles :

« Madagascar, au premier abord, et à ne considérer que la distance qui est interposée sur la

²⁶ Cf. le compte-rendu « Sur les chaînes de montagnes du globe terrestre » dans *Histoire de l’Académie royale des sciences, Année MDCCII*, Paris, 1756, p. 120.

²⁷ Conrad MALTE-BRUN, « L’Europe. Introduction général », in : E. Mentelle & C. Malte-Brun, *Géographie mathématique, physique et politique*, Paris, H. Tardieu / Laporte, 1803, Deuxième volume, p. XI.

carte entre elle et les îles Maurice et Bourbon, semble plus éloignée de participer à ce qu'il y a de commun entre leur existence et leur destinée ; mais Madagascar, cet immense territoire insulaire, plus étendu que le territoire de la France, pousse bien assez avant ses vastes racines pour rejoindre sous la mer la base étroite sur laquelle s'élèvent les deux petites îles, qui sont comme ses satellites et ses sentinelles avancées dans l'océan Indien. D'ailleurs, cette chaîne invisible et mystérieuse n'est pas la seule ; les relations plus positives, qui sont du fait de l'homme, viennent chaque jour ajouter à la force du lien secret que la nature a voulu établir entre Madagascar et Maurice et Bourbon. La population noire, dont les bras mettent en valeur ces deux colonies semi-européennes, est dérivée presque toute entière de Madagascar ; et le souvenir de cette origine se perpétue indélébile de génération en génération, au sein de l'esclavage ; si bien que Maurice et Bourbon, tout en reproduisant, par leurs mœurs, leurs lois, leur langage, leur civilisation mêlée, quelques traits de la physionomie notre vieille Europe, sont vraiment, par l'élément le plus essentiel de leur existence, c'est-à-dire par leur population, des colonies qu'on peut appeler madécasses. Elles tendent de plus en plus, par le cours des choses et le développement des races de couleur à diverses nuances, à reconnaître deux métropoles, l'une dont les blancs sont glorieux, c'est l'Europe ; l'autre, qu'ils redoutent et qu'ils exploitent pour le quart d'heure, c'est Madagascar. »²⁸

Malgré le rattachement de cette dernière à l'Afrique, on reconnaît sa relation avec le monde malais, comme le résume bien Conrad Malte-Brun au début du XIX^{ème} siècle :

« Cette langue présente quelques mots arabes et d'autres se rapprochent des idiomes des Caffres ; mais ses principales racines se retrouvent dans le malay, ou dans les dialectes dérivées de cette langue, et parlées à Java, à Timor, aux Philippines, aux îles Mariannes et dans tous les archipels de la Polynésie boréale et australe. »

« Dans quelle proportion sont les mots caffres ou zanguebariens ? Sont-ils assez nombreux pour faire considérer la population primitive comme une colonie africaine, subjuguée et civilisée par les Malais ? Quelle influence faut-il attribuer aux Arabes, et depuis quand ? Ce sont des questions pour la solution desquelles les matériaux ne sont pas encore suffisants. »²⁹

Finalement, au terme de cette première approche métagéographique, il n'y aurait aucune raison de s'étonner de la prétention de l'Union africaine à demander le rattachement de La Réunion.

II. AFRIQUE ET CONTINENTALISME (UNE APPROCHE GÉOPOLITIQUE)

La géopolitique est la prise en considération de la dimension spatiale du politique. Son objet d'analyse privilégié est la relation des États aux territoires. Ceci implique une attention au regard sur soi et sur l'autre, et une prise en compte de la dimension identitaire des sociétés. Comme le faisait remarquer Fernand Braudel, il y a une proximité entre géohistoire et géopolitique³⁰. Mais celle-ci est d'une part peut-être plus restreinte à l'étude des acteurs et des espaces en relation avec la question du pouvoir, d'autre part peut-être plus focalisée sur le temps présent, avec pour horizon l'avenir.

Progressivement, à partir du XV^{ème} siècle pour l'Europe, depuis le XIX^{ème} siècle pour l'Amérique, les continents sont devenus les *grands territoires* du politique. Nonobstant, le *continentalisme*, qu'on pourrait croire appartenir au vocabulaire de la géographie bioclimatique, et qui de fait a parfois pu être employé comme un synonyme de *continentalité*, est un terme de géopolitique étonnement peu usité en France, voire absent des études des relations internationales. Il ne s'agit pourtant pas d'un

²⁸ Marie-Armand D'AVEZAC, *Îles d'Afrique*, op. cit., 1848, Troisième partie, p. 2.

²⁹ Conrad MALTE-BRUN, *Précis de la géographie universelle*, Paris, Volland/Brunet, tome 5, 1817, p. 130 et p. 131.

³⁰ Fernand BRAUDEL, 1949, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, A. Colin.

néologisme. Le terme, apparu au début du XX^{ème} siècle, a connu une certaine notoriété durant l'entre-deux-guerres dans les débats qui ont suivi la création de la Société des nations en 1919 et ceux qui ont accompagné le mouvement panaméricain.

Le concept, *Kontinentalismus*, a été créé par Rudolf Kobatsch, professeur d'économie à Vienne, qui le définit avant tout comme une politique économique protectionniste :

« *Le continentalisme est une forme de défense ayant le caractère de politique économique ; il est analogue au nationalisme, dont il diffère en ce qu'il vise à étendre la protection économique à un continent entier ou à une partie importante de ce continent. Nous ne nous trouvons donc plus en présence d'un seul pays qui, pour combattre la concurrence étrangère, emploie des mesures protectrices contre les autres unités économiques ; il s'agit ici des intérêts concernant la politique économique de plusieurs pays appartenant à un même continent qui, se considérant comme un tout unique, prennent une attitude défensive contre un autre continent par lequel ils se croient économiquement menacés.* »³¹

Le continentalisme est donc l'expression d'une « communauté d'intérêts » dans un contexte de « conflits économiques entre un continent et l'autre »³². Ceci est justifié par la peur en Europe d'un « péril américain », qui est perçu comme le pendant du « péril européen » auquel la doctrine Monroe était censée répondre. En effet, le modèle du continentalisme est fourni par la doctrine émise en 1823 par le président des États-Unis James Monroe :

« *Notre première maxime fondamentale doit être de ne jamais intervenir dans les dissensions européennes, la seconde de ne jamais souffrir que l'Europe se mêle des affaires cisatlantiques. L'Amérique septentrionale et l'Amérique méridionale ont une série d'intérêts distincts de ceux de l'Europe et qui leur sont particuliers. Elles doivent, pour ces motifs, avoir un système politique à elles, séparé et distinct de celui de l'Europe. Tandis que celle-ci tend à devenir la forteresse du despotisme, nos efforts devraient certainement tendre à faire de notre hémisphère l'asile de la liberté.* »³³

La doctrine était orientée d'abord vers la Sainte-Alliance dont la tentative d'expansion dans l'hémisphère occidental apparaissait menaçante, ce qu'on a pu résumer en une formule simple : « l'Amérique aux Américains ».

Alejandro Alvarez, juriste chilien, fut dans les années 1920-1930 l'un des meilleurs spécialistes de la question du continentalisme. En 1909, il avait déjà édité une synthèse sur *Le droit international américain*, dont plusieurs chapitres étaient consacrés à la doctrine Monroe et au panaméricanisme. Dès 1917, après l'entrée en guerre des États-Unis, il récusait l'idée d'une nouvelle organisation internationale où prédomineraient quelques grandes puissances, et plaida pour la création en Europe et en Amérique d'« unions continentales » où les nations discuteraient de leurs intérêts communs. La doctrine Monroe et le panaméricanisme devaient être les bases de cette nouvelle organisation regroupant les États-Unis et les pays d'Amérique latine³⁴. En 1927, il publia un article sur « Les groupements continentaux et la réforme de la Société des Nations », puis en 1929 un rapport présenté à l'Union Juridique

³¹ Rudolf KOBATSCH, *La politique économique internationale*, adapté et mis à jour par G. Pilati, avec la collaboration de A. Bellaco, Paris, M. Giard & É. Brière, 1913, p. 365. Cf. *Internationale Wirtschaftspolitik, ein Versuch ihrer wissenschaftlichen Erklärung auf entwicklungsgeschichtlicher Grundlage*, Manz, Vienne, 1907, p. 343.

³² *Ibid.*, p. 366.

³³ Cité par Alejandro ALVAREZ, *Le droit international américain*, Paris, 1909, p. 132. Alvarez pose la question de la définition du continent américain p. 143 sq.

³⁴ Alejandro ALVAREZ, 1917, « Pan-Americanism as a Working Program », *Proceedings of the Academy of Political Science in the City of New York*, Vol. 7, N°2, The Foreign Relations of the United States, Partie I, pp. 303-309.

Internationale sur « La réforme du pacte de la Société des nations sur des bases continentales et régionales ».

Le problème que posent alors le continentalisme et le régionalisme en général, est celui de la compatibilité d'une organisation locale par rapport à la Société des Nations. Pouvait-on, dans un même temps, encourager le développement d'une organisation internationale et souhaiter la création d'organisations continentales ? On craignait que le continentalisme, comme particularisme, soit une atteinte à l'universalisme³⁵. En avril 1919 déjà, lors de l'écriture du pacte de la future Société des Nations, les débats furent vifs à propos d'un amendement proposé au dernier moment par Wilson et qui fut finalement adopté :

« Article 21. Les engagements internationaux, tels que les traités d'arbitrage, et les ententes régionales, comme la doctrine Monroe, qui assurent le maintien de la paix, ne seront considérés comme incompatibles avec aucune des dispositions du présent Pacte. »

Il reste que le continentalisme semble pouvoir permettre d'ouvrir une voie intermédiaire entre un risque permanent de guerre et une paix universelle peut-être utopique, avec des espaces régionaux pacifiés par des ententes entre des États voisins. Il se développe en Europe durant l'entre-deux-guerres, notamment avec la fondation de l'Union paneuropéenne internationale, en 1926, par Richard Coudenhove-Karlegi, qui avait publié en 1923 son manifeste *Paneuropa*.

Le continentalisme a d'abord été pensé en Amérique puis adapté à l'Europe. Le *panasiatisme* est lui aussi ancien puisqu'il s'est développé avec l'affirmation de la puissance japonaise au tournant du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle, mais l'Asie ici désignée correspondrait plutôt à l'Extrême-Orient³⁶. Quant au panafricanisme, l'idée s'est formée à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, aux États-Unis, au sein de la communauté issue de la traite négrière. Le *panafricanisme* a ainsi pu se confondre avec le *pan-négrisme*. La question identitaire, sous-jacente à la dynamique continentaliste, prend donc ici une tournure particulière.

1) Le continentalisme africain

La manière la plus simple est de comprendre le panafricanisme comme une idéologie visant à rassembler tous les pays d'Afrique dans une organisation internationale unique (Fig. 3).

L'unité africaine a été le mot d'ordre de nombreuses formations politiques après la seconde guerre mondiale. La nécessité en a été proclamée avec force aux congrès et conférences de Manchester (1945), de Kumasi (1953), d'Accra (avril et décembre 1958) et de Cotonou (juillet 1958). L'Afrique demeure la référence explicite dans beaucoup de noms de partis : l'*African National Congress* date de 1912, le *Kenya African Study Union* a été créé en 1944, le Rassemblement démocratique africain est une fédération de partis politiques issue du congrès de Bamako en 1946, le *Tanganyika African National Union* a été créé en 1954, le Parti africain de l'indépendance est un parti communiste fondé en AOF en 1957, le Parti du regroupement africain est un rassemblement politique interafricain créé à Dakar en 1958... La liste n'est pas exhaustive. L'Afrique constitue l'arrière-plan de ces mouvements nés dans l'opposition

³⁵ F. M. RUSSELL, 1936, *Theories of International Relations*, New York/Londres, D. Appleton-Century Company.

³⁶ Dans la rubrique « Mots et locutions » : « panasiatisme n.m. (formé du grec *pan*, tout, et de *Asie*). Système politique dont l'objet serait de réunir en un même organisme tous les peuples asiatiques, en les affranchissant de la domination européenne. Le PANASIATISME japonais n'est pas un mythe (« *Matin* », 16 janvier 1905) », *Revue universelle*, Vol. 5, 1905, p. 270.

à la domination européenne, mais il ne faut pas oublier que l'intangibilité des frontières a été la base de la décolonisation africaine et de l'accès à l'indépendance nationale. À l'exception de l'union du Tanganyika et de Zanzibar en 1963, toutes les tentatives de regroupement et de fusion ont été des échecs³⁷.

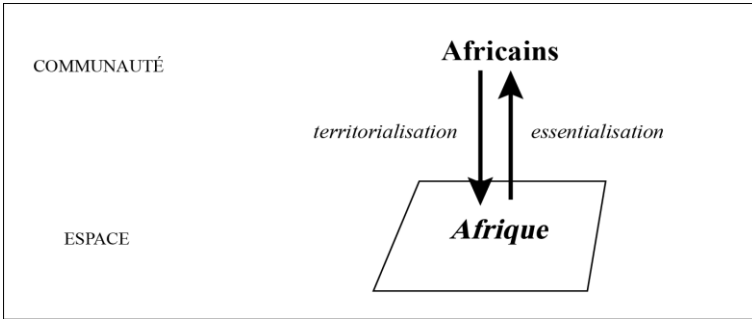


Figure 3. « L’Afrique aux Africains » : un continentalisme panafricain

La création de l’Organisation de l’unité africaine survint finalement en 1963 au terme de tensions entre différentes visions politiques exprimées au sein de groupes divergents. L’incapacité des nouveaux États africains à résoudre la crise du Congo qui éclate dès 1960 et qui provoque l’intervention de l’ONU fut également un coup dur. Ce contexte de décolonisation se ressent très nettement dans le préambule du traité signé à Addis-Abeba en 1963. Les États africains y expriment clairement leur prise de possession sur l’Afrique, « notre continent », territoire dont ils avaient été spoliés par la colonisation :

« Fermement résolu à sauvegarder et à consolider l’indépendance et la souveraineté durement conquises, ainsi que l’intégrité territoriale de nos États, et à combattre le néo-colonialisme sous toutes ses formes. »

L’article IV ouvre l’organisation à « tout État africain indépendant ». Définition précisée en fait dès l’article I :

« Cette organisation comprend les États africains continentaux, Madagascar et les autres îles voisines de l’Afrique. »

Le continent africain, c’est donc à la fois des terres continentales, une grande île et une série de petites îles. Par cette définition, les chefs de file de la décolonisation ont repris à leur compte le découpage mis en place en Europe, *par* les Européens, *pour* les Européens. L’Afrique était le continent colonisable, partagé au congrès de Berlin de 1885 ; il devenait le continent décolonisé, ou en cours de décolonisation, *contre* les Européens. L’affirmation indépendantiste procédait par simple retournement. La solidarité de sort décidée par les puissances coloniales européennes se poursuivait ainsi au-delà de la décolonisation. Les Européens avaient noué les trajectoires de peuples qui jusqu’alors étaient disjoints, voire dans des relations conflictuelles ; les « Africains » s’affirmaient et clamaient désormais leur nouvelle solidarité.

Cependant, déjà en 1963, certains ne manquaient pas d’exprimer leurs doutes à l’égard de l’« unité africaine ». Dans le contexte de la décolonisation, le panafricanisme n’allait-il pas se diluer dans l’afro-asiatisme ? C’est la question que posait Léopold Sédar Senghor :

³⁷ E. M’BOKOLO (dir.), 2004, *Afrique Noire. Histoire et civilisations, du XIX^{ème} siècle à nos jours*, Paris, Hatier/Agence universitaire de la Francophonie (1^{ère} éd. 1992).

« Nous avons, pour la plupart, le sentiment que ce qui nous rapproche (et doit nous unir), c'est notre situation de pays sous-développés, anciennement colonisés. Et ce n'est pas faux. Mais nous ne sommes pas les seuls pays dans cette situation. Si c'est là, objectivement, toute la vérité, l'Unité africaine devrait se relâcher, un jour, avec la fin du sous-développement. »³⁸

Ou encore le président du Congo-Brazzaville, Fulbert Youlou :

« L'unité de l'Afrique ne doit pas cependant faire oublier sa diversité, d'autant plus qu'il s'agit d'un immense continent. Aucun continent, l'Europe, l'Amérique ou l'Asie, n'a jusqu'à présent réussi et ne peut prétendre établir un gouvernement continental, former un seul et unique État, forger une seule et unique nation. »³⁹

Cependant, pour Léopold Sédar Senghor, l'origine de cette unité était ancienne et les Européens n'avaient joué aucun rôle dans le façonnement de l'idée de l'Afrique. L'union des pays africains ne serait donc pas qu'un regroupement de circonstances, forgée par la lutte contre la domination européenne. L'avenir du panafricanisme plongerait ses racines dans un passé ancien :

« Je suis convaincu que ce qui nous lie est plus profond ; et ma conviction s'appuie sur des faits scientifiquement démontrables. Ce qui nous lie est au-delà de l'Histoire : il est enraciné dans la Préhistoire. Il tient à la Géographie, à l'Ethnie, à la Culture. Il est antérieur au Christianisme et à l'Islam ; il est antérieur à toute colonisation. C'est cette communauté culturelle que j'appelle Africanité. Je la définirais comme "l'ensemble des valeurs africaines de civilisation". Qu'elle apparaisse sous son aspect arabo-berbère ou son aspect négro-africain, l'Africanité présente, toujours, les mêmes caractères de passion dans les sentiments, de vigueur dans l'expression. »⁴⁰

Ce texte n'est cependant pas sans ambiguïté car on trouve là, reformulée, une phrase que Senghor avait forgée dans un texte plus ancien, datant de 1939, « Ce que l'homme noir apporte au monde » :

« L'émotion est nègre, comme la raison est hellène »⁴¹.

L'africanité de Senghor et de bien d'autres s'inscrivait ainsi dans le champ de la *négritude*, ce qui pose le problème de la relation entre *Afrique* et *Afrique Noire*, du continent africain et du « continent noir », selon une expression apparue au milieu du XIX^{ème} siècle.

2) L'Afrique Noire

En 1970, Hubert Deschamps, en introduction à l'*Histoire générale de l'Afrique noire*, posait la question :

« Quelle Afrique ?

Les continents, si l'on considère les hommes, apparaissent comme des fictions simplistes. Ethniquement et historiquement, il y a au moins trois ou quatre Asies. Le monde arabe se présente comme un ensemble singulièrement uniforme, du Maroc à l'Irak. Toutes les tentatives pour écrire une Histoire de l'Afrique totale ont dû admettre des chapitres distincts pour l'Afrique blanche et l'Afrique noire ; le Sahara est une barrière bien autrement sérieuse que la Méditerranée. Au surplus l'Histoire de l'Afrique blanche, Égypte et

³⁸ Léopold SÉDAR SENGHOR, « Conférence au sommet des pays indépendants africains », Addis-Abeba, 1963, repris dans *Le mouvement panafricaniste au vingtième siècle, textes de référence*, 2004, p. 221.

³⁹ Cité par MAGAMBA-BOUMBA, *Le Congo et l'OUA*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 43.

⁴⁰ Léopold SÉDAR SENGHOR, « Conférence au sommet des pays indépendants africains », Addis-Abeba, 1963, *op. cit.*, 2004, p. 221.

⁴¹ Léopold SÉDAR SENGHOR, « Ce que l'homme noir apporte au monde », in : *L'homme de couleur*, Paris, Plon, 1939, p. 295.

Maghreb, est bien connue ; elle a des spécialistes, qui ne dépassent pas le désert. C'est cette double réalité de l'existence du Sahara et d'une histoire encore en défrichement qui a guidé notre choix ; Afrique noire, Afrique tropicale ne sont que des termes approchés et partiellement inexacts. »⁴²

Dans la *Géographie universelle* publiée dans les années 1990, l'Afrique du Nord est traitée dans le même tome que le Moyen-Orient et le Monde indien, quant à l'Afrique subsaharienne, elle occupe un tome spécifique. Le Sahara est une coupure géohistorique majeure dans l'histoire de l'Afrique et celle de l'Eurasie en général, même si l'affirmation demande à être nuancée car il a toujours existé des relations transsahariennes. Pour certains, la distinction évoquerait trop le découpage colonial *Afrique Blanche / Afrique Noire*. Mais « comment nommer les deux grandes parties de l'Afrique ? »⁴³ s'interroge Yves Lacoste dans un éditorial d'un numéro de la revue *Hérodote* dont le titre *Afriques noires, Afriques blanches* indique l'acceptation de cette toponymie.

L'élimination est parfois une solution à ce malaise. L'*Afrique noire*, c'est l'*Afrique*, tout simplement, car l'Afrique Noire serait « la véritable Afrique », selon une inversion historique amusante puisque *Afrique* a longtemps désigné le Nord du continent tandis que le Sud était appelé *Éthiopie*. Raymond Mauny par exemple, en 1970, dans son livre sur *Les siècles obscurs de l'Afrique noire* intitule un paragraphe « L'Afrique africaine », titre qu'il justifie ainsi :

« Nous entendons par là cette partie du continent qui, en 1800, n'a pas été touchée (ou à peine effleurée) par l'influence musulmane d'une part et l'influence chrétienne (Éthiopie) et européenne de l'autre. Il s'agit donc de la large majorité du continent qui, au cours de cette période, continue, à bien peu de choses près, son existence millénaire. »⁴⁴

Cette inversion fait qu'aujourd'hui on tend à réserver le terme d'« Africains » pour parler des populations d'Afrique subsaharienne, tandis qu'on emploie celui de « Maghrébins » pour les populations d'Afrique du Nord (Maghreb).

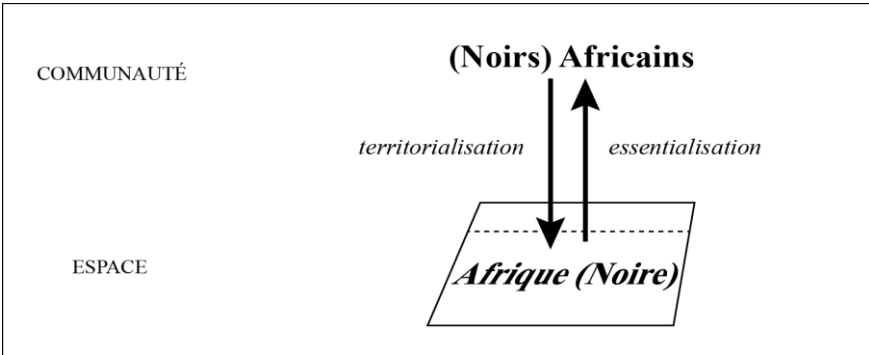


Figure 4. L'Afrique Noire, la véritable Afrique : un continentalisme restrictif ?

Ceci dit, on peut s'interroger sur l'identité de cette Afrique Noire. N'est-elle que mélanique ? En 1934, Jacques Weulersse concluait son livre sur le constat d'une véritable civilisation l'Afrique Noire, mais pour en évoquer tout aussitôt la disparition sous les coups de l'europanisation :

⁴² Hubert DESCHAMPS (dir.), *Histoire générale de l'Afrique noire, de Madagascar et des archipels*, Paris, Presses Universitaires de France, 1970, tome I, p. 9.

⁴³ Yves LACOSTE, « Afriques blanches, Afriques noires », *Hérodote. Revue de géographie et de géopolitique*, N°65-66, 1992, p. 4.

⁴⁴ Raymond MAUNY, *Les siècles obscurs de l'Afrique noire*, Paris, Fayard, 1970, p. 200.

« Existe-t-il une Afrique Noire comme il est une Amérique Latine ? Peut-on parler de Nigritie comme l'on parle d'Europe ou d'Asie ? À l'heure présente, il serait bien téméraire de répondre par l'affirmative ; brutalement écrasé par la conquête européenne, taillée en pièces disparates par la jalouse âpreté des divers colonialismes, le malheureux monde Noire ne saurait aujourd'hui prétendre former une entité autonome sur la face du globe. Mais s'il n'est plus, ce monde exista dans un passé tout proche encore, et qui ne survit dans le présent ; pendant des siècles, on peut même dire des millénaires, la Nigritie fut vraiment une des parties constitutives du Monde, et son originalité fut d'autant plus forte qu'elle s'opposait au reste de l'Humanité.

[...]

Cette civilisation est morte à jamais ; nul ne peut songer à la ressusciter. »⁴⁵

De fait, comme Amadou Hampâté Bâ le souligne dans ses *Mémoires*, la tradition, fondée sur la transmission orale, a beaucoup souffert au cours du XX^{ème} siècle :

« L'un des effets majeurs, quoique peu connu, de la guerre de 1914 a été de provoquer la première grande rupture dans la transmission orale des connaissances traditionnelles, non seulement au sein des sociétés initiatiques, mais aussi dans les confréries de métiers et les corporations artisanales, dont les ateliers étaient jadis de véritables centres d'enseignement traditionnel. »⁴⁶

On peut également s'interroger sur l'unité culturelle de ce qu'on appelle l'Afrique Noire. Amadou Hampâté Bâ prenait bien garde de rappeler qu'il ne parlait que de « l'Afrique des savanes » :

« Quand on parle de "tradition africaine", il ne faut jamais généraliser. Il n'y a pas une Afrique, il n'y a pas un homme africain, il n'y a pas une tradition africaine valable pour toutes les régions et toutes les ethnies. Certes, il existe de grandes constantes (présence du sacré en toute chose, relation ente les mondes visible et invisible, entre les vivants et les morts, sens de la communauté, respect de la religion de la mère, etc.), mais aussi de nombreuses différences : les dieux, les symboles sacrés, les interdits religieux, les coutumes sociales qui en découlent varient d'une région à l'autre, d'une ethnie à une autre, parfois de village à village.

Les traditions dont je parle dans ce récit sont, en gros, celles de la savane africaine s'étendant d'est en ouest au sud du Sahara (ce qu'on appelait autrefois le Bafour), et plus particulièrement celles du Mali, dans les milieux poullou-toucouleur et bambara où j'ai vécu. »⁴⁷

Mais à côté de cela, certains auteurs ont cherché à revaloriser « LA » civilisation africaine, inversant le discours de dénigrement qui avait longtemps prévalu et qui avait servi de justification à l'esclavage et à la colonisation, au risque de tomber dans le travers inverse en voulant faire de l'Afrique le foyer originel de toute civilisation. Parmi les tenants de cette idéologie de combat, aujourd'hui désignée sous le terme d'« afrocentrisme », on citera le Sénégalais Cheikh Anta Diop, l'Américain Molefi Asante, le Guyanais Ivan Van Sertima, le Britannique Martin Bernal.

Un des aspects les plus forts de continentalisme est l'autochtonie. L'Afrique est le « berceau de l'humanité » et les noirs sont les descendants de ces premiers Africains.

« Selon toute vraisemblance, les peuples africains actuels ne sont nullement des envahisseurs venus d'un autre continent : ils sont tous autochtones. Les dernières découvertes scientifiques excluent de plus en plus la nécessité de peupler le continent africain à partir des autres. »⁴⁸

⁴⁵ Jacques WEULERSSE, *L'Afrique Noire*, op. cit., p. 457, p. 459.

⁴⁶ Amadou HAMPÂTÉ BÂ, *Amkoullel l'enfant peul*, Paris, Actes Sud, 1991, p. 360.

⁴⁷ Propos recueillis en 1986 par Hélène HECKMANN, cités en avant-propos dans *Amkoullel l'enfant peul*, op. cit., p. 14.

⁴⁸ Cheikh Anta DIOP, *Les fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique noire*, Paris, Présence africaine, 1974 (1^{ère} éd. 1960), p. 11

Il reste que cette idéologie n'a pas connu de véritable transposition politique, même si Cheikh Anta Diop a publié en 1960 un ouvrage intitulé *Les fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique noire*. Il n'y a pas eu véritablement de panafricanisme restreint aux seuls pays d'Afrique Noire.

En revanche, outre-mer, l'Afrique Noire est devenue un espace de référence, peut-être en partie rêvé ou mythifié, pour des individus issus de ce qu'on a pris l'habitude aujourd'hui d'appeler la « diaspora noire ».

3) La négritude

Au milieu du XIX^{ème} siècle, deux définitions ont été données à ce qu'on n'appelait pas encore le « panafricanisme » :

– l'une géographique, lorsqu'en 1852, dans un sermon, le révérend Alexander Crummell affirmait l'unité géographique de l'Afrique en s'appuyant sur le psaume 68 :

« lorsque l'Éthiopie, de l'Atlantique jusqu'à l'océan Indien, de la Méditerranée jusqu'au Cap, "tendra ses mains vers Dieu" »⁴⁹ ;

– l'autre raciale, lorsqu'en 1861, Martin R. Delany, de retour d'un voyage exploratoire le long du fleuve Niger, résumait son sentiment en une sentence laconique :

« *Africa for the African race, and black men to rule them.*

L'Afrique aux Africains, et des noirs pour les gouverner. »⁵⁰

Le mot d'ordre « *Africa for the Africans* » fut immédiatement repris, en particulier par Edward W. Blyden, fils d'esclaves Igbo (Nigéria actuel), né à Saint-Thomas, dans les îles Vierges danoises. Engagé dans l'*American Colonization Society* qui avait été créée en 1816 en vue d'aider les esclaves américains à revenir sur leur continent d'origine et qui acheta en 1821 des terres à l'embouchure du fleuve Saint-Paul, donnant naissance en 1847 au Liberia, Blyden y vécut un temps. Dans un discours prononcé à Monrovia le 26 juillet 1865, jour de l'indépendance nationale, Blyden se montrait parfaitement conscient du nationalisme à l'œuvre en Europe et ailleurs dans le monde :

« *La tendance parmi les nations semble actuellement à se regrouper selon leurs affinités de sentiment et de race. [...] La tendance vers cette direction est visible partout. Les étrangers doivent être éliminés.* »⁵¹

Blyden citait les exemples de l'Italie, évoquant Garibaldi et Mazzini, de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Pologne, de l'Irlande, du Mexique et de Saint-Domingue ; et il interpelait :

« *Ne serait-il alors pas sage, parmi les leaders des noirs d'Amérique, de saisir dès maintenant l'esprit du temps et d'encourager parmi leur peuple un sentiment de nationalité et d'union ?* »

Il voyait dans le Liberia une nouvelle Terre promise :

« *Le parallèle a souvent été fait entre la situation des juifs en Égypte et celle des descendants d'Afrique aux États-Unis ; et nous pensons que la comparaison est exacte.* »

⁴⁹ Alexander CRUMMEL, 1862, *The Future of Africa*, New York, Charles Scribner, 1862, p. 312.

⁵⁰ Martin R. DELANY, *Official Report of the Niger Valley Exploring Party*, New York/Londres, Thomas Hamilton/Webb, Millington & Co., 1861, p. 61.

⁵¹ Edward W. BLYDEN, *Our origin, duties, and dangers*, New York, John A. Gray & Green, 1865, p. 38 et p. 40. Les citations suivantes sont extradites du même ouvrage, p. 41.

« Ici il y a une terre adaptée pour nous (donnée à nous par la Providence), particulièrement nôtre, à l'exclusion des races étrangères. »

Blyden initiait ainsi l'idée d'un panafricanisme diasporique (Fig. 5).

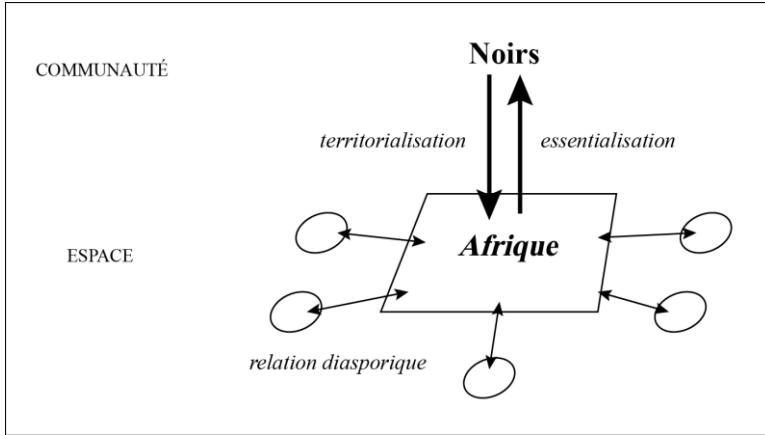


Figure 5. Le panafricanisme diasporique

Autre « père du panafricanisme », William E.B. Du Bois fut le premier noir à intégrer l'université de Harvard en 1888, ce qui l'amena à faire une partie de ses études à l'université Humboldt de Berlin en 1892 et à voyager en Europe. En 1897, sans doute influencé par le pangermanisme et le panslavisme, il forgea l'idée de « pan-négrisme » (*pan-negroism*). Loin de réfuter la notion de race, qu'il considérait comme l'invention « la plus immense et la plus ingénieuse qui soit pour le progrès humain », il défendait la nécessité pour les noirs américains de révéler au monde le message du « génie nègre » :

*« Pour cette raison, l'avant-garde du peuple nègre (les huit millions de gens de sang nègre aux États-Unis d'Amérique) doivent vite réaliser que, s'ils doivent prendre la place qui leur revient dans le wagon du pan-négrisme, alors leur destinée ne se trouve pas dans l'absorption par les Américains blancs. S'il faut trouver, en Amérique, et pour la première fois dans le monde moderne, que les Nègres sont non seulement capables de faire naître des individus comme Toussaint le Sauveur, mais constituent une nation riche de merveilleuses possibilités en termes de culture, alors leur destinée ne se trouve pas dans l'imitation servile de la culture anglo-saxonne, mais dans une originalité résolue respectant fidèlement les idéaux nègres. »*⁵²

Du Bois est connu pour avoir théorisé l'idée de la « double conscience » : être noir, c'est-à-dire africain, et américain. Il prônait l'intégration et non un regroupement national. Il s'agit donc davantage d'un panafricanisme culturel.

Originaire de Trinidad, l'avocat Henry Sylvester-Williams fonda à Londres en 1897 l'*African Association* et organisa en 1900 une Conférence panafricaine à laquelle participa Du Bois. Les termes « panafricain » et « panafricanisme » furent alors utilisés pour la première fois. L'Afrique (Noire) devint le territoire originel d'une revendication raciale. En 1919, Du Bois, avec l'aide du député Blaise Diagne, organisa le premier Congrès panafricain à Paris. Un deuxième Congrès panafricain se réunit en 1921 successivement à Londres, Bruxelles et Paris. Un troisième eut lieu en 1923 à Londres

⁵² William E.B. DU BOIS, « The Conservation of Races », *American Negro Academy, Occasional Papers*, N°2, 1897, trad. par S. Dufoix, « La préservation des races (1897) », *Raison politiques*, N°21, 2006, p. 123.

et à Lisbonne.

Je reprendrai ici les réflexions de Pap Ndiaye sur la négritude⁵³. Se fondant sur la typologie de Tommie Shelby⁵⁴, il distingue une identité noire *épaisse* (*thick blackness*), fondée sur une culture, une histoire, des références communes, et une identité noire *fine* (*thin blackness*), définie par une expérience commune, en l'occurrence subie, et une intentionnalité pragmatique. Il en vient ainsi à opposer Senghor et Césaire. Le premier serait partisan d'une identité « épaisse », prenant en considération des critères ethniques et culturels définissant l'« homme noir » :

*« J'adopte le mot après d'autres ; il est commode. Y a-t-il des Nègres, des Nègres purs, des Nègres noirs ? La Science dit que non. Je sais qu'il y a, qu'il y a eu une culture nègre, dont l'aire comprenait les pays du Soudan, de la Guinée et du Congo au sens classique des mots. »*⁵⁵

Le second serait partisan d'une identité « fine », définie par une expérience historique, celle de la domination, de la discrimination, de l'exclusion :

« Que de sang dans ma mémoire ! Dans ma mémoire sont des lagunes. Elles sont couvertes de têtes de morts. Elles ne sont pas couvertes de nénuphars. Dans ma mémoire sont des lagunes. Sur leurs rives ne sont pas étendus des pagnes de femmes.

*Ma mémoire est entourée de sang. Ma mémoire a sa ceinture de cadavres ! »*⁵⁶

Cette mémoire de la traite et de l'esclavage a empli le vide laissé par le déracinement, l'arrachement mémoriel à la terre d'origine :

« Au bout du petit matin ces pays sans stèle, ces chemins sans mémoire, ces vents sans tablettes.

Qu'importe ?

*Nous dirions. Chanterions. Hurlerions. »*⁵⁷

On pourrait formuler la chose différemment : d'un côté, une définition positive, la négritude comme une culture héritée ; de l'autre, une définition négative, la négritude comme perte de cette culture. Or cette opposition a une dimension spatiale évidente puisque l'une est africaine :

*« Voilà l'âme nègre, si tant est qu'elle se puisse définir. Qu'elle soit fille du milieu, je le veux bien, et que l'Afrique soit le "Continent Noir". C'est qu'ici l'action du milieu est sensible particulièrement. De cette lumière si primitivement pure dans la savane et aux confins de la forêt, où naquirent les civilisations ; dépouillée et dépouillante, qui met en valeur l'essentiel, comme l'essence des choses ; de ce climat dont la violence exalte et dompte à la fois. »*⁵⁸

Tandis que l'autre est antillaise, issue de la diaspora :

*« Îles cicatrices des eaux
Îles évidences de blessures
Îles miettes
Îles informes. »*⁵⁹

⁵³ Pap NDIAYE, 2008, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Gallimard/Calmann-Lévy.

⁵⁴ Tommie SHELBY, 2005, *We who are dark : The Philosophical Foundations of Black Solidarity*, Harvard University Press.

⁵⁵ Léopold SÉDAR SENGHOR, « Ce que l'homme noir apporte », in : *L'homme de couleur*, Paris, Plon, 1939, p. 292 sq.

⁵⁶ Aimé CÉSAIRE, *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, Présence africaine, 1983, p. 35.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 26 sq.

⁵⁸ Léopold SÉDAR SENGHOR, « Ce que l'homme noir apporte », *op. cit.*, p. 296.

⁵⁹ Aimé CÉSAIRE, *Cahier d'un retour au pays natal*, *op. cit.*, p. 54 sq.

« Et mon originale géographie aussi ; la carte du monde faite à mon usage, non pas teinte aux arbitraires couleurs des savants, mais à la géométrie de mon sang répandu, j'accepte. »⁶⁰

Deux définitions de la négritude s'expriment donc ici (Fig. 6) : l'une est continentale, l'autre est transcontinentale, « atlantique »⁶¹.

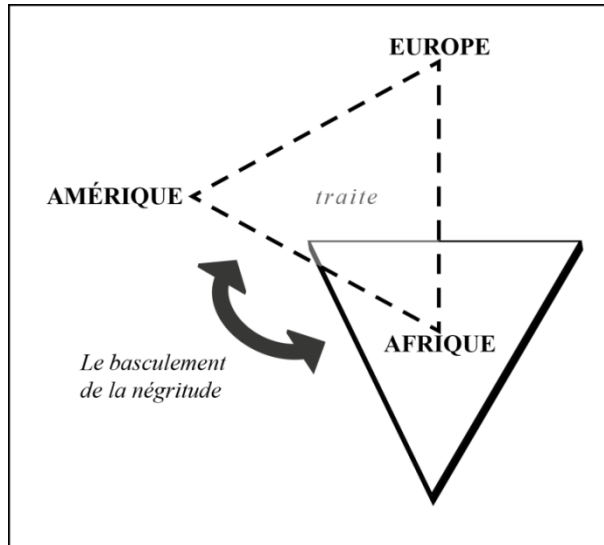


Figure 6.
Deux définitions
de la négritude

Cela ne signifie pas pour autant que ces deux définitions ne peuvent pas se rencontrer car dans les deux cas l'identité culturelle est enracinée dans un espace et dans un passé : l'Afrique Noire ancestrale, avant la traite, avant la colonisation.

Léopold Sédar Senghor, très influencé par ces réflexions émises en Europe même, écrivait en 1939 :

« Culture une et unitaire. "Je ne connais aucun peuple du nord qui se puisse comparer à ces primitifs par l'unité de la civilisation."⁶² Civilisation, je précise : culture qui naquit de l'action réciproque de la race, de la tradition et du milieu ; qui, émigrée en Amérique, est restée intacte dans son style, sinon dans ses éléments biologiques. La civilisation a disparu, oubliée ; la culture ne s'est pas éteinte. Et l'esclavage justement suppléa au milieu et à l'action désagrégative du métissage. »⁶³

Dans les années 1930, c'est donc l'Amérique qui semble permettre de révéler l'Afrique aux Africains. En 1932, à propos de l'évolution intellectuelle des Noirs Américains, Paulette Nardal distinguait trois étapes dans l'« éveil de la conscience de race »⁶⁴ :

- 1) d'abord, « une période d'absorption de l'élément noir par l'élément blanc », c'est-à-dire d'acculturation pour les esclaves arrivées d'Afrique ;
- 2) ensuite, une période de lutte anti-esclavagiste, caractérisée par « l'éclosion d'une littérature de controverse, de protestation morale où le genre oratoire est fort cultivé » ;

⁶⁰ *Ibid.*, p. 55 sq.

⁶¹ P. GILLROY, 1993, *The Black Atlantic : Modernity and Double Consciousness*, Londres, Verso.

⁶² Léo FROBENIUS, *Histoire de la civilisation africaine*, Paris, Gallimard, 1936, p. 16.

⁶³ Léopold SÉDAR SENGHOR, « Ce que l'homme noir apporte », *op. cit.*, p. 293.

⁶⁴ Paulette NARDAL, « Éveil de la conscience de race », *La Revue du Monde Noir*, N°6, 1932, pp. 26-27.

3) enfin, « à partir des années 1880, c'est l'accession des Noirs Américains à la culture réelle » et le développement, à côté d'un courant plus classique, d'une littérature de protestation sociale.

À ses yeux, c'est ce cheminement qu'empruntaient à leur tour les auteurs antillais, malgré leur retard.

Elle voyait juste. En 2005, dans un entretien avec Françoise Vergès, Aimé Césaire, revenant sur son engagement, reconnaît le rôle majeur des écrivains américains Langston Hughes ou Claude McKay :

« Les nègres américains ont été pour nous une révélation. Il ne suffisait pas de lire Homère, Virgile, Corneille, Racine, etc. Ce qui comptait le plus pour nous, c'était de rencontrer une autre civilisation moderne, les Noirs et leur fierté, leur conscience d'appartenir à une culture. Ils furent les premiers à affirmer leur identité, alors que la tendance française était à l'assimilation, à l'assimilationnisme. Chez eux, au contraire, on trouvait une fierté d'appartenance très spécifique.

[...]

C'est le Nègre qu'il fallait chercher en nous.

Nous nous sommes intéressés aux littératures indigènes, aux contes populaires. Notre doctrine, notre idée secrète, c'était : "Nègre je suis, Nègre je resterai". Il y avait dans cette idée l'idée d'une spécificité africaine, d'une spécificité noire. »⁶⁵

L'éveil des auteurs antillais et guyanais venait donc des États-Unis. Certains pouvaient à leur tour avoir le sentiment d'éveiller les Africains eux-mêmes. En 1937, le poète Léon-Gontran Damas, autre chantre de la négritude, lançait un cri de rage, un cri de race, notamment à l'encontre des « hyperassimilés » dont il cherchait à tout prix à se démarquer :

*« Se peut-il donc qu'ils osent
me traiter de blanchi
alors que tout en moi
aspire à n'être que nègre
autant que mon Afrique
qu'ils ont cambriolée »⁶⁶*

Dans le dernier poème de *Pigments*, il s'en prenait vivement aux Anciens Combattants Sénégalais qui venaient d'affirmer leur soutien à la Métropole face à la menace allemande :

*« Aux Anciens Combattants Sénégalais
aux Futurs Combattants Sénégalais
à tout ce que le Sénégal peut accoucher
de combattants sénégalais futurs anciens
de quoi-je-me-mêle futurs ancien
[...]
Moi
je leur dis merde
et d'autres choses encore
[...]
Moi je leur demande
de commencer par envahir le Sénégal
Moi je leur demande de foutre aux "Boches" la paix »⁶⁷*

⁶⁵ Aimé CÉSAIRE, *Nègre je suis, nègre je resterai*, Entretiens avec Françoise Vergès, Paris, Albin Michel, 2005, p. 25, p. 27.

⁶⁶ Léon-Gontran DAMAS, *Pigments*, Paris, Présence africaine, 1962, p. 57 (1^{ère} éd. 1937).

⁶⁷ Léon-Gontran DAMAS, *Pigments*, op. cit., pp. 77-78.

Dernière éveillée, c'est pourtant bien l'Afrique qui est au centre du « monde noir » qu'entend défendre la revue du même nom fondée par les sœurs Nardal :

« Étudier et faire connaître par la voix de la presse, des livres, des conférences ou des cours, tout ce qui concerne la CIVILISATION NÈGRE et les richesses naturelles de l'Afrique, patrie trois fois sacrée de la Race noire.

Créer entre les Noirs du monde entier, sans distinction de nationalité, un lien intellectuel et moral qui leur permettra de se mieux connaître, de s'aimer fraternellement, de défendre plus efficacement leurs intérêts collectifs et d'illustrer leur Race [...].

Et ainsi, les deux cent millions de membre que compte la Race noire, quoique partagés entre diverses Nations, formeront, au-dessus de celles-ci, une grande DÉMOCRATIE, prélude de la Démocratie universelle. »⁶⁸

Cependant la négritude finit par apparaître comme un moment dans la dialectique d'une prise de conscience identitaire progressive.

En 1989, Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant ont affirmé leur distance à l'égard de la négritude césairienne tout en reconnaissant l'importance :

« Thérapeutique violente et paradoxale, la Négritude fit, à celle d'Europe, succéder l'illusion africaine. Originellement saisie du vœu de nous domicilier dans l'ici de notre être, elle fut, aux premières vagues de son déploiement, marquée d'une manière d'extériorité : extériorité d'aspirations (l'Afrique mère, Afrique mythique, Afrique impossible), extériorité de l'expression de la révolte (le Nègre avec majuscule, tous les opprimés de la terre), extériorité d'affirmation de soi (nous sommes des Africains). »⁶⁹

L'Européanité et l'Africanité ont été « deux monstres tutélaires » dont il est nécessaire de s'affranchir pour affirmer la Créolité, que ces auteurs distinguent clairement de l'Antillanité défendue par Édouard Glissant :

« Nous, Antillais créoles, sommes donc porteurs d'une double solidarité :

- d'une solidarité antillaise (géopolitique) avec tous les peuples de notre Archipel, quelles que soient nos différences culturelles : notre Antillanité ;

- d'une solidarité créole avec tous les peuples africains, mascarins, asiatiques et polynésiens qui relèvent des mêmes affinités anthropologiques que nous : notre créolité. »⁷⁰

4) Les cas de Madagascar et de La Réunion

Pour conclure cette réflexion, on pourrait dire, sur le modèle des régimes de négritude, qu'il existe une africanité « épaisse », fondée sur un héritage culturel riche et multiple, et une africanité « fine », définie par la violence de la domination européenne, commune. Ceci permet d'apporter une réponse beaucoup plus précise la question initiale « Madagascar et La Réunion sont-elles des îles d'Afrique ? ».

Ainsi, l'identité africaine de Madagascar pourra être jugée de diverses manières, *épaisse*, si on pense que la culture malgache n'est qu'une facette d'une civilisation africaine qui resterait par ailleurs à défini ; ou *fine*, si, au contraire, on considère qu'elle constitue une culture originale, distincte des cultures du continent voisin, tout en reconnaissant que Madagascar, par son histoire coloniale et post-coloniale, doit être englobée dans l'ensemble Afrique.

Sur le plan géopolitique, on constate qu'une fois l'indépendance obtenue, plusieurs États de l'ex-Communauté cherchèrent à maintenir des relations étroites entre

⁶⁸ « Ce que nous voulons faire », *La Revue du Monde Noir*, N°1, 1931, p. . L'article est signé « La direction ».

⁶⁹ Jean BERNABÉ, Patrick CHAMOISEAU, Raphaël CONFiant, *Éloge de la créolité*, Paris, Gallimard, 1993 (1^{ère} éd. 1989), p. 20.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 32.

eux afin de peser sur la France et la CEE, principaux partenaires économiques, et d'affronter politiquement les pays « progressistes » (Égypte, Ghana, Guinée)⁷¹. Une première rencontre eut lieu à Brazzaville en 1960, puis une seconde à Monrovia en 1961, afin de riposter au club dit de Casablanca, créé au début de l'année 1961. Or il se trouve que c'est Philibert Tsiranana, premier président de la toute nouvelle République malgache qui était le porte-parole du groupe de Monrovia à Addis-Abeba en 1963.

Entre-temps, cette implication diplomatique s'était concrétisée par la fondation en 1961 à Antananarivo de l'Union africaine et malgache. Elle regroupait douze États francophones afin de maintenir des relations économiques entre eux et avec leur ancienne métropole, objectif explicité par le nom adopté en 1964 d'Union africaine et malgache de coopération économique, remplacée dès 1965 par celui d'Organisation commune africaine et malgache. Il est intéressant de noter que, malgré ces changements de nom, la distinction était toujours maintenue entre l'Afrique et Madagascar. Si les intérêts étaient partagés, les identités étaient différenciées. L'organisation disparut officiellement en 1985.

Par ailleurs, si Philibert Tsiranana aimait à répéter que Madagascar était une nation « afro-asiatique », le rattachement à l'Asie était très flou et l'anticommunisme prévalait. Le rattachement au monde austronésien restait une référence mythique et lointaine qui ne trouvait aucune réalisation concrète. C'était donc l'Afrique qui paraissait le territoire le plus proche. Après 1972, on note un rapprochement avec les pays d'Afrique orientale, malgré l'absence de langue commune⁷². Depuis 1969 se constituait ce que les journalistes appelaient parfois une « barrière progressiste », constituée progressivement du Sud Yémen, de la Somalie, de la Tanzanie, des Comores d'Ali Soilihi, de Madagascar après 1972, de l'Éthiopie en 1974 et du Mozambique en 1975. Cependant, les échanges entre Madagascar et les pays d'Afrique orientale restent aujourd'hui très limités.

Une barrière demeure entre Madagascar et l'Afrique, et sur le plan identitaire, l'africanité est peu prise en compte. L'Afrique était d'abord associée aux descendants des esclaves Makhuwa venus du Mozambique au XIX^{ème} siècle, ou aux tirailleurs utilisés par la France lors de la conquête de l'île et durant la répression de 1947. Il y a à Madagascar une dépréciation sociale nette à l'égard du « noir ». À cela, il faut ajouter la faiblesse des relations entre Madagascar et l'Afrique de l'Est qui résulte des cloisonnements coloniaux.

En ce qui concerne La Réunion, les choses paraissent plus simples. On se retrouve dans une situation similaire à celle des Antilles avec une population diasporique issue de la traite. Certains éléments culturels ont leur origine en Afrique ou bien à Madagascar, ce qui repose le problème précédemment évoqué, mais dans tous les cas, ces éléments sont pris dans un brassage des populations. Le terme de « cafre » ou « kaf » , issu du mot arabe *kafir*, « infidèle », désigne une personne à la peau noire et surtout aux cheveux « maillés », c'est-à-dire crépus, qui est le signe discriminant par rapport aux « Malbars », à la peau souvent tout aussi foncée, mais aux cheveux lisses. Par ailleurs, les yeux légèrement bridés sont considérés comme le signe distinctif des gens originaires de Madagascar. Il reste que toutes ces considérations restent d'ordre phénotypique et ne renvoient pas forcément à des identités culturelles distinctes. Il

⁷¹ D. NATIVEL, 2007, « Sous l'oeil de Paris. L'Afrique dans la diplomatie de la Première République Malgache (1960-1972) », in D. Nativel & F.V.Rajaonah (dir.), *Madagascar et l'Afrique. Entre identité insulaire et appartenances historiques*, Paris, Karthala, pp. 297-318.

⁷² F. RAISON, 2007, « L'Afrique de Didier Ratsiraka, lieu de passage vers la cour des grands », in D. Nativel & F.V.Rajaonah (dir.), *op. cit.*, pp. 345-362.

n'est pas rare de trouver des types assez différents au sein d'une même famille. Le terme de « créole » en vient ainsi à désigner soit le produit de ces mélanges, c'est-à-dire toutes les personnes qu'on considérera comme « non typées », soit l'ensemble de la population réunionnaise à l'exclusion des primo-arrivants, c'est-à-dire les « Zoreils », les métropolitains, et les « Komors », appellation regroupant indistinctement Comoriens et Mahorais (Fig. 7).

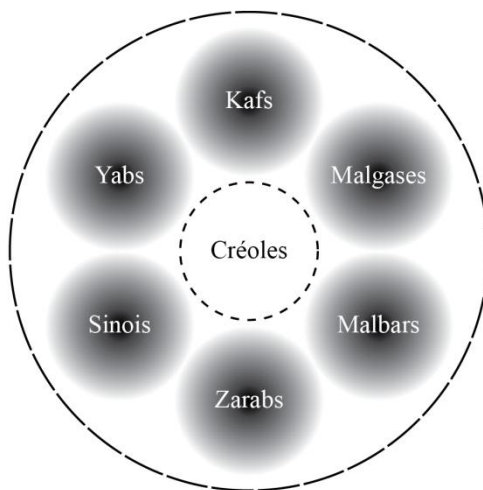


Figure 7.
Les cercles
de la créolité réunionnaise

----- Créolité restreinte
 ——— Créolité extensive

La Réunion n'a pas connu de grande figure ayant inscrit son nom aux cotes de ceux d'Aimé Césaire, de Léon-Gontran Damas, de Frantz Fanon. Le débat sur l'identité réunionnaise est resté plus circonscrit. Dans les années 1970, émergea le mouvement de la Créolie⁷³, qui affirmait un idéal de cohabitation pacifique et d'échanges, notamment défendu par l'évêque et poète Gilbert Aubry, auteur d'un « Hymne à la Créolie » :

*« Île-programme-Réunion, et non pas Caraïbe, car ici nous sommes tous fils et filles de la Créolie. Ici nous vivons de Créolie comme ailleurs de négritude ou d'Occitanie. Nous savons que nul ne peut nous assimiler à une autre histoire. Au contraire. Dans la recherche et le respect des racines propres aux divers groupes, c'est l'ensemble qui reprend les cultures des quatre horizons pour en faire son trésor et son partage au quotidien. »*⁷⁴

Voici comment il présenta son poème à l'Hôtel de ville de Saint-Denis le 25 novembre 1978 :

*« "Créolie" ! Ce mot aux accents de prénom féminin nous apparaît chargé du poids de l'Histoire. Il voudrait rassembler en lui les enfants de toutes races et couleurs, de toute religion et de tout parti politique. Il voudrait rassembler les enfants de ce même pays tourné vers l'avenir. »*⁷⁵

À l'opposée, des auteurs s'inscrivaient davantage dans le rejet de l'euroanéité

⁷³ J.-Fr. SAM-LONG, 1989, *De l'élegie à la Créolie*, Éd. UDIR, Saint-Denis.

⁷⁴ Gilbert AUBRY, « Hymne à la Créolie », in : *Rivages d'Alizé*, Saint-Denis, Anchaing, 1980, 3^e éd. revue, p. 120.

⁷⁵ *Rivages d'Alizé*, Saint-Denis, Anchaing, 1980, 3^e éd. revue, p. 111.

de La Réunion, comme Boris Gamaleya qui désignait l'île sous le nom d'*Afrasia*, crase d'*Afrique* et d'*Asie*⁷⁶, et qui rejetait celui d'*Eufrasie*⁷⁷.

Dans tous les cas, la revendication d'africanité semble rester marginale, mais il existe depuis quelques années des mouvements s'en réclamant, comme *Rasine Kaf* ou Espace Afrique. Certains parlent même de « cafritude » ou « kafritude ». Le terme est cependant intéressant car il révèle un rejet de celui de « négritude » et montre ainsi la mise en valeur d'une spécificité locale : le cafre ne semble pas être un noir comme les autres.

La *cafrité* serait l'équivalent réunionnais de la *créolité*. C'est du moins ce qu'affirme Philippe Bessière lorsqu'il écrit que la bonne traduction de l'*Éloge de la créolité* serait « *Éloge de la cafrité* »⁷⁸. On retrouve ainsi des formulations qui rappellent celles des panafricanistes de la première moitié du XX^{ème} siècle :

« *Recadrer l'histoire de La Réunion, c'est la replacer dans son continent-mère qui est l'Afrique.* »⁷⁹

Laurent Médéa, s'appuyant sur ses travaux de doctorat, cherche à identifier les Cafres comme les véritables porteurs de l'identité créole⁸⁰. Pour l'auteur, le carnaval, le maloya, le créole sont des pratiques culturelles qui symboliseraient l'Afrique, ce qui expliquerait leur rejet par une partie de l'intelligentsia. Les critiques à l'égard de la graphie du créole dite « KWZ », qui se présente comme une transcription phonétique et qui maximalise l'écart à la langue française, reviendrait même « à repousser la langue originelle des *Kafs* »⁸¹.

« *Selon mon étude, l'identité culturelle Kaf est définie, par la majorité des personnes interrogées, comme celle qui se rapproche le plus de l'identité culturelle réunionnaise. Ainsi donc, le rejet de la langue du groupe Kaf, part importante de l'identité culturelle Kaf, est un rejet de l'identité culturelle réunionnaise elle-même et à l'intérieur d'elle-même de la dimension africaine de cette identité. Les Réunionnais qui s'opposent à l'utilisation de la langue créole rejettent, de manière consciente ou non, la part africaine de leur identité culturelle réunionnaise.* »

Toute critique est ainsi présentée comme une atteinte à l'identité kafre ou comme une forme de refoulement. Pour Philippe Bessière, il y aurait également une sorte de tabou pesant sur la question *kaf*. La formulation peut être discutée mais renvoie à une politique effective d'oppression, au moins jusqu'au début des années 1980 : interdiction du moringue, du maloya, « ordonnance Debré » de 1960 autorisant à exiler en métropole des fonctionnaires de l'outre-mer troublant l'ordre public, dont Boris Gameleya fut victime par exemple.

Le risque de telles analyses est cependant de commettre une grave erreur de lecture en privilégiant une analyse identitaire raciale, associant une essence à un phénotype, et au détriment d'une véritablement analyse sociale des inégalités économiques et culturelles qui sont réelles. Ainsi, les *Kafs* sont ceux qui parlent peut-être le plus la langue créole non parce qu'ils sont plus créoles que d'autres mais parce que la pauvreté empêche une partie de la population d'accéder à toute autre culture.

⁷⁶ B. GAMALEYA, 1973, *Vali pour une reine morte*, Saint-Denis.

⁷⁷ Boris GAMALEYA, article du journal *Témoignages*, 28 novembre 1978, cité par Jean-François Sam-Long, *De l'élégie à la Créolie*, Saint-Denis, 1989, p. 193 sq.

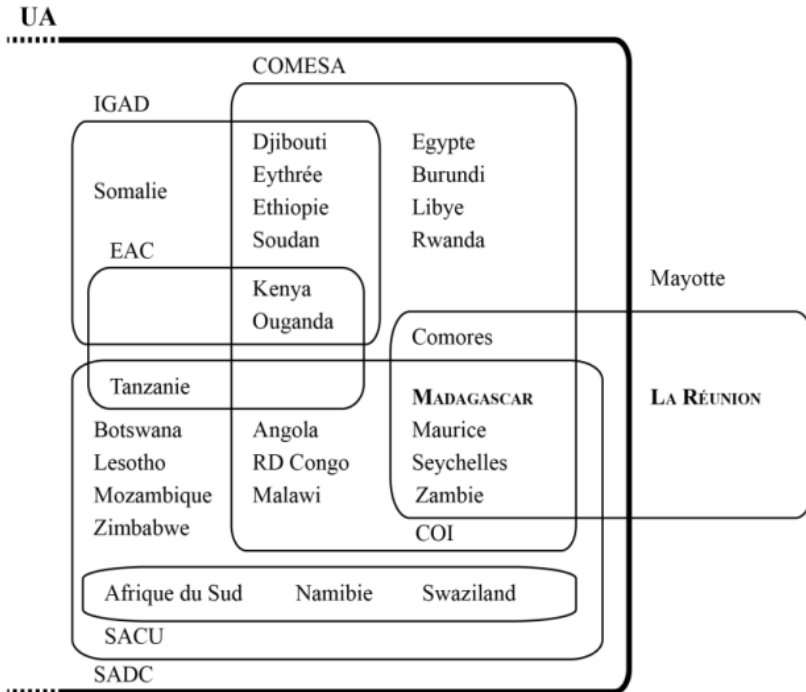
⁷⁸ Philippe BESSIÈRE, 2001, *Vingt Décembre : le jour où La Réunion se souvient...*, L'Harmattan, Paris, p. 187, note de pas de page.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 173.

⁸⁰ Laurent MÉDÉA, 2009, « Évolution de la situation sociale, économique, symbolique du groupe *Kaf* », in : L. Médéa (dir.), *Kaf, étude pluridisciplinaire*, Zarlou Édition, Sainte-Clothilde, p. 172.

⁸¹ Laurent MEDEA, *idem*.

Enfin, pour clore ce bref aperçu géopolitique, il est nécessaire de poser la question de l'intégration de La Réunion dans les organisations régionales de l'Afrique. Or celle-ci bute sur une divergence majeure par rapport à Madagascar : celle-ci est un État indépendant, celle-là n'est qu'une parcelle de l'État français. Or, (le paradoxe ne tient qu'à l'ambiguïté des mots) une région n'a guère sa place dans une organisation régionale. Ceci dit, la difficulté est encore plus grande pour l'île de Mayotte dont le rattachement à la France n'est pas reconnu par les États voisins, ce qui la tient donc à l'écart de toute négociation régionale (Fig. 8).



- COI Commission de l'Océan Indien
- EAC Communauté de l'Est africain
(*East African Community*)
- COMESA Marché commun de l'Afrique orientale et australe
(*Common Market for Eastern and Southern Africa*)
- IGAD Autorité intergouvernementale pour le développement
(*Intergovernmental Authority on Development*)
- SACU Union douanière de l'Afrique australe
(*Southern African Customs Union*)
- SADC Communauté de développement de l'Afrique australe
(*Southern African Development Community*)
- UA Union Africaine

Figure 8. La place de La Réunion et de Madagascar dans le régionalisme de l'Afrique de l'Est et du Sud-Ouest de l'océan Indien

III. MADAGASCAR, LA RÉUNION, DES ÎLES AFRICAINES ? (UNE APPROCHE HISTORIQUE GLOBALE)

Dans l'historiographie européenne du XIX^{ème} siècle et d'une grande partie du XX^{ème} siècle, la lecture historique des peuples d'Afrique, et plus particulièrement d'Afrique noire, a été marquée par un fort déterminisme géographique. Si les géographes Carl Ritter et Élisée Reclus trouvaient une sorte de perfection dans « la forme si régulière du continent africain »⁸², ce caractère massif était en réalité perçu comme un défaut : « l'Afrique se présente comme un tronc sans branches »⁸³. Par sa forme et ses contours, l'Afrique apparaissait comme un continent isolé du reste des civilisations d'Europe et d'Asie. Autrement dit, sa géographie aurait privé l'Afrique d'histoire.

*« L'Afrique, entourée de tous côtés par la mer, se présente comme un tout isolé, comme une forme de terre complètement séparée des autres et n'existant pour ainsi dire que par elle-même. »*⁸⁴

*« Aucun accident aux contours de l'Afrique, qui offre un développement de côtes moindres que toute autre partie du monde ; cette disposition éloigne le plus possible l'intérieur des terres du contact vivifiant de l'Océan. Toute individualité de pays ou de nation a été ainsi refusée à cette masse uniforme dont toutes les extrémités également distantes du centre sont soumises à peu près à la même chaleur tropicale. »*⁸⁵

Ce caractère très massif serait même accentué par une quasi absence d'îles :

*« Très pauvre en saillies et en découpures, le continent africain est aussi dépourvu, sur presque son pourtour, de compléments insulaires. »*⁸⁶

Immense île, le continent africain serait, en somme, le continent par excellence, une terre massive et compacte, sans îles ni presqu'îles ; un espace fermé sur lui-même, déconnecté du reste de l'Eurasie. Il faudrait attendre le XVI^{ème} siècle pour assister à un « déblocage du continent »⁸⁷. Et encore ! Jusqu'au XIX^{ème} siècle, l'Afrique est davantage contournée qu'explorée. Pour Jacques Weulersse, l'Afrique n'abrite qu'« une étroite lisière d'humanité sur ses bords » :

*« L'Afrique, défendue comme nous venons de le voir, était bien par excellence le "continent obstacle", qui n'attire point, mais repousse. Aussi, par une singulière ironie du sort, ce pays aux côtes inhospitalières ne vécut longtemps que par elles. L'Afrique fut essentiellement jusqu'à nos jours, un "continent périphérique", ne rayonnant point par lui-même, mais empruntant lumière et vie aux continents voisins ; la lisière Nord-Africaine refléta le monde méditerranéen ; la lisière Est-Africaine, le monde arabe et indo-persan ; comme plus tard les lisières Ouest-Africaine et Sud-Africaine s'animent au contact de nos grandes civilisations mercantiles d'Europe ; l'intérieur restait immobile et comme mort à l'humanité. »*⁸⁸

C'est également le tableau géographique que dresse Raymond Mauny en préambule à son livre sur *Les siècles obscurs de l'Afrique noire* :

⁸² Élisée RECLUS, *Géographie universelle*, Tome X, *L'Afrique septentrionale*, Paris, Hachette, p. 4

⁸³ Carl RITTER, 1835, *Géographie générale comparée*, trad. de l'allemand, Paris, Paulin, Vol. 1, p. 80.

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ Carl RITTER, 1859, « De la configuration des continents sur la surface du globe et de leurs fonctions dans l'histoire », *Revue germanique*, N°11, p.258.

⁸⁶ Élisée RECLUS, *op. cit.*, p. 14.

⁸⁷ Raymond MAUNY, 1965, « Le déblocage d'un continent par les voies maritimes. Le cas africain. A. Aperçu général : les deux Afriques », in : *Les grandes voies maritimes dans le monde, XV^e-XIX^e siècles*, Paris, SEVPEN, pp. 175-190.

⁸⁸ Jacques WEULERSSE, 1934, *L'Afrique noire, précédée d'une Vue d'ensemble sur le continent africain*, Paris, Fayard, coll. « Géographie pour tous », p. 20.

« Le géographe note tout d'abord la "massivité" de l'Afrique. Ses 30 000 000 km² sont à peu près d'un seul tenant, les îles représentent une faible partie de l'ensemble. Pas de profondes indentations comme c'est le cas en Europe, en Asie ou en Amérique, permettant un accès facile de l'intérieur ; pas non plus, à part de notables exceptions, de fleuves accessibles toute l'année aux navires sur de longues distances. Presque tous sont coupés de rapides, de cataractes, de chutes, parfois tout près de leur embouchure, comme c'est le cas du Congo. »⁸⁹

Pour Hubert Deschamps, l'Afrique au sud du Sahara a vécu dans l'isolement, certes relatifs, mais suffisant pour considérer cet espace comme un « vase clos », ce qui expliquerait l'homogénéité culturelle de ces peuples. Pourtant, dans son *Histoire de l'Afrique noire*, il n'a pas hésité à adjoindre Madagascar et les archipels voisins « en relations historiques avec la côte africaine »⁹⁰. De fait, l'océan Indien n'est pas l'Atlantique et ces barrières, désertiques aussi bien qu'océaniques, qui aurait fait de l'Afrique subsaharienne un espace forçlos n'en ont pas toujours été. En 1986, Jean-Pierre Chauveau interpellait la communauté des historiens : « Une histoire maritime africaine est-elle possible ? ». Interrogation reprise en 1989 par Jean Devisse dans un article intitulé « Les Africains, la mer et les historiens ».

C'est dans cette perspective qu'il est intéressant de se demander en quoi Madagascar et La Réunion sont des îles « africaines ». Quelles sont les connexions entre ces espaces insulaires et le continent voisin ? Ce qui n'implique pas d'enfermer la réponse dans une perspective uniquement africaniste. Les relations de ces îles avec les autres rivages de l'océan Indien et de façon plus générale avec le reste de l'Eurasie sont tout autant à prendre en considération dans une histoire inspirée le principe formulé par S. Subramahnyam : « faire un pas de côté (*by moving laterally*) »⁹¹ : suivre dans l'espace les liens que tissent certains faits, trouvés dans le tableau d'une histoire locale, avec d'autres lieux, ailleurs, de l'histoire du monde. Le sens d'un lieu peut ainsi parfois se trouver très loin. La métagéographie peut ainsi être perçue comme le prolégomène nécessaire à une autre écriture de l'histoire, comme archéologie du savoir déconstruisant la perception commune de l'espace et étape préalable à un meilleur saisissement des faits par une histoire renouvelée, *globale, polycentrique et réticulaire*⁹². De ce point de vue, la cartographie telle que la pratiquait Jacques Bertin, est un outil précieux pour aider à la visualisation de cette Histoire⁹³.

1) Madagascar

« Cette grande île qui est en somme un petit continent »⁹⁴

La phrase de Jean-Baptiste Piolet, ancien missionnaire, reprend les deux qualifications qui ont pu être utilisées pour désigner Madagascar et résume assez bien la donne. En effet, avec près de 590 000 km², Madagascar s'impose par sa taille. Elle représente ainsi plus du double de la Grande-Bretagne ; cependant elle reste en-deçà du seuil du million de kilomètres carrés que seuls dépassent l'Australie et le Groenland. On considérera donc Madagascar comme une île, un espace insulaire distinct de la

⁸⁹ Raymond MAUNY, 1970, *Les siècles obscurs de l'Afrique noire*, Paris, Fayard, p. 13.

⁹⁰ *Ibid.*, p.10.

⁹¹ Sanjay SUBRAHMANYAM, 2004, *Explorations in Connected History*, Oxford, Oxford University Press, p.11.

⁹² M. OGBORN, 2000, « Historical geographies of globalisation, c. 1500-1800 », in : B. Graham & C. Nash (éd.), *Modern Historical Geographies*, Harlow, Pearson, pp. 43-69.

C. GRATALOU, 2011, *Faut-il penser autrement l'histoire du monde ?*, Paris, Armand Colin.

⁹³ P. VIDAL-NAQUET & J. BERTIN (dir.), 1987, *Histoire de l'humanité, de la préhistoire à la fin du XX^{ème} siècle*, Paris, Hachette.

J. BERTIN (dir.), 1997, *Atlas historique universel. Panorama de l'histoire du monde*, Paris, France Loisirs.

⁹⁴ Jean-Baptiste PIOLET, 1895, *Madagascar, sa description, ses habitants*, Paris, A. Challamel, p. 285.

masse continentale voisine ; et la première question géohistorique qui se pose est bien celle de son peuplement : qui sont les premiers Malgaches ? D'où viennent-ils ?

a) Une île d'Austronésie ?

La mer n'est pas forcément une barrière et par-delà l'évidence d'une proximité africaine, qui demeure cependant à être relativisée (près de 500 kilomètres). L'interprétation des sites les plus anciens de l'île, trouvés dans le Sud-Ouest de l'île, et qui sont datés des tous premiers siècles de notre ère, demeure difficile. De façon plus assurée, c'est donc en Asie du Sud-Est qu'il faut aller chercher l'origine des premiers habitants de Madagascar. En effet, ceux-ci proviendraient de Sulawesi (Célèbes) et du Kalimantan, au tournant du VII^e et du VIII^e siècle, et auraient atteint Madagascar directement, profitant des vents et d'îles relais, comme les Maldives. Ils auraient fui au moment de l'expansion de Srivijaya, une puissante cité-État du Sud de Sumatra.

Ces « proto-Malgaches » amenèrent avec eux le riz, le cocotier, le grand igname, le curcuma. Trace encore visible de ces navigations : la pirogue à balancier, caractéristique de ces populations, et qu'on retrouve des rivages orientaux de l'Afrique aux îles du Pacifique. Toutefois, il ne faut pas percevoir ces migrations comme une arrivée massive et soudaine. Il s'agit plutôt de vagues. Certaines, plus anciennes, ont dû d'abord toucher l'Afrique de l'Est, apportant bananiers, taro et grand igname ; d'autres, plus récentes, survinrent au cours du II^e millénaire⁹⁵.

Cependant, ceci n'a pas fait pour autant de Madagascar une île d'*Austronésie*, car l'Austronésie n'existe pas. Le terme d'« austronésien » a été inventé par le linguiste allemand Wilhelm Schmidt pour désigner un groupe de langues d'abord appelées « malayo-polynésiennes » par Wilhelm von Humboldt. Il n'y a toutefois pas de liens pérennes entre les groupes qui ont migré à des moments différents vers des horizons éloignés. Les Austronésiens ne sont pas un « peuple-monde »⁹⁶. Il s'agit davantage d'une catégorie linguistique. On regroupe ainsi quelques 1268 langues parlées par 270 millions de personnes réparties sur une aire qui s'étend de Madagascar jusqu'à l'île de Pâques, de Taïwan à la Nouvelle-Zélande. Il faut donc prendre garde au risque d'hypostasie et pour certains, même, il n'y aurait pas plus d'*Austronésie* que d'*Austronésiens*.

Ainsi, si les individus qui peuplèrent Madagascar sont appelés « Austronésiens », c'est d'abord par référence à une famille de langues, et faute d'un autre terme puisque nous ignorons le nom que ces gens se donnaient. C'est une des raisons qui explique que certains auteurs parlent de « Nusantariens » pour désigner les peuples d'Indonésie. Le terme provient du mot *nusantara*, formé de *nusa*, signifiant « île » dans de nombreuses langues (ce qu'on retrouve dans le malgache *nosy*) et qui pourrait être traduit par « archipel », provient du *Pararaton*, un poème épique javanais écrit au XVI^{ème} siècle. Il a été utilisé pour la première fois par Ki Hajar Dewantara, un indépendantiste indonésien. Cependant, il ne convient pas mieux pour désigner les « proto-Malgaches ». En 1951, Dahl avait proposé un rapprochement plus précis avec

⁹⁵ C. ALLIBERT C., 2007, « Migration austronésienne et mise en place de la civilisation malgache », *Diogenes*, N°218, pp. 6-17.

P. BEAUJARD, 2003, « Les arrivées austronésiennes à Madagascar : vagues ou continuum ? », *Études Océan Indien*, N°35-36, pp. 59-147

P. BEAUJARD, 2011, « The first migrants to Madagascar and their introduction of plants: linguistic and ethnological evidence », *Azania*, Vol. 46, No. 2, pp. 169-189.

⁹⁶ M. BRUNEAU, 2001, « Peuples-monde de la longue durée : Grecs, Indiens, Chinois », *L'Espace géographique*, Vol. 30, pp. 193-212.

les Ma'anyan, qui représentent le groupe plus important de l'ensemble Barito oriental. Des études génétiques récentes ont confirmé ce rapprochement.

Reste la question de la récurrence de ces migrations. L'arrivée à Madagascar d'une population originaire de certaines îles d'Indonésie n'est pas un événement isolé. Même si les informations manquent, il s'agit de toute évidence d'un fait itératif avec une connexion, qui, quoique sans doute ténue, ne fut pas à sens unique. Les cartes habituelles sur les « migrations austronésiennes » sont une transposition du modèle phylogénétique prisé par les linguistes, mais elles montrent mal la dimension réticulaire et « interactive »⁹⁷. Ainsi, les termes malgaches relatifs à la navigation et d'origine malaise sont probablement plus tardifs⁹⁸.

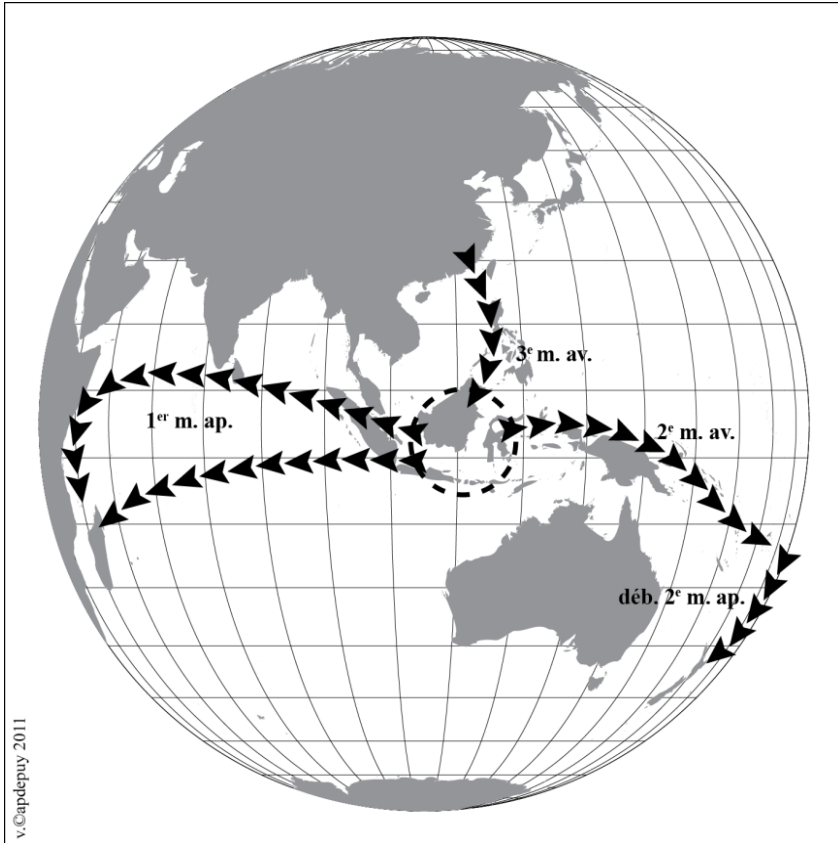


Figure 9. Les migrations austronésiennes

b) Une île d'Afrique orientale ?

Les migrations austronésiennes furent les plus importantes dans l'histoire du peuplement de Madagascar. Il est plus difficile de dire si elles furent les premières. Malgré les 400 kilomètres qui séparent la Grande Île du continent, l'arrivée de populations à partir de la côte orientale de l'Afrique a pu se faire à date ancienne, mais l'afflux n'est manifeste qu'à la fin du I^{er} millénaire. Il s'inscrit dans le prolongement

⁹⁷ R.E. DEWAR, 1995, « Of Nets and Trees : Untangling the Reticulate and Dendritic in Madagascar's Prehistory » *World Archaeology*, Vol. 26, N°3, pp. 301-318.

⁹⁸ P. BEAUJARD 2003, *ibidem*.

tardif des migrations bantoues dont le foyer originel se situerait aux abords du golfe de Guinée, dans l'encoignure de l'Afrique⁹⁹. Cette arrivée se retrouve dans l'apport du sorgho, du pois Bambara, du voème, du bananier et du zébu¹⁰⁰, ce bœuf à bosse qui a tant frappé l'imagination des premiers Européens au XVI^{ème} et au XVII^{ème} siècle. L'archipel des Comores semble avoir servi de « pas japonais » entre le continent et l'île pour ces populations avant tout terriennes et qui n'ont franchi la mer que tardivement¹⁰¹. Cet apport est toutefois relativement réduit. La mer a été une barrière qui justifie en partie tout de même cette idée d'un espace continental africain enclavé par la mer.

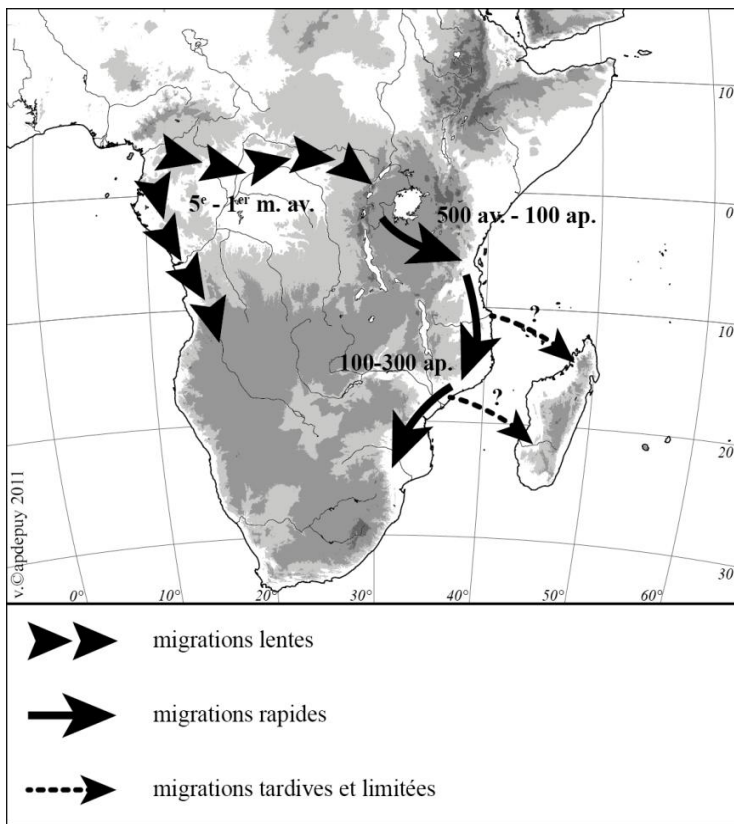


Figure 10. Les migrations bantoues

c) Dans le « couloir swahili » ?

Le swahili est une langue bantoue dont différents dialectes sont actuellement parlés le long de la côte orientale de l'Afrique de la Somalie jusqu'au Mozambique. Le mot désigne également une civilisation qui aurait émergé au cours de la deuxième moitié du I^{er} millénaire à l'interface du continent africain et de l'océan Indien, au contact des marchands musulmans. Selon la tradition swahilie elle-même, nombre de

⁹⁹ K. BOESTEN & C. GRÉGOIRE, 2007, « La question bantoue : bilan et perspective », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, Vol. XV, pp. 73-91.

¹⁰⁰ R. BLENCH, 2008, « The Austronesians in Madagascar and Their Interaction with the Bantu of the East African Coast: Surveying the Linguistic Evidence for Domestic and Translocated Animals », *Studies in Philippine Language and Cultures*, Vol. 18, pp. 18-43.

¹⁰¹ BEAUJARD 2011, *op. cit.*

dynasties locales auraient été fondées par des Shirazi. Il est cependant évident que les cités commerçantes swahilies existaient antérieurement, comme Shanga, Kilwa ou Manda, même si leur développement est plus tardif et que la grande période de prospérité s'étend du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècle.

Des établissements swahilis se développèrent également dans les Comores et à Madagascar. Le site de Dembeni, à Mayotte, remonte au IX^{ème} siècle. Dans le Nord-Ouest de Madagascar, Mahilaka, qui était une ville fortifiée située dans la baie d'Ampasidava, atteignit son apogée entre le XII^{ème} et le XIV^{ème} siècle. Son déclin coïncide avec le développement de Vohémar et d'autres ports de la côte Nord-Est. Ces populations venues de l'extérieur y étaient connues sous le nom d'Antalaotra, les « gens de la mer ».

Mark Horton a utilisé l'expression de « couloir swahili »¹⁰² pour désigner cet espace « méditerranéen » qui fonctionne comme un axe de drainage vers les centres du système-monde eurasien¹⁰³. Cette intégration se retrouve dans une islamisation partielle de Madagascar et dans la première écriture du malgache, la *sora-be*, qui dérive de l'arabe et qui a été utilisée pour transcrire des formules magiques.

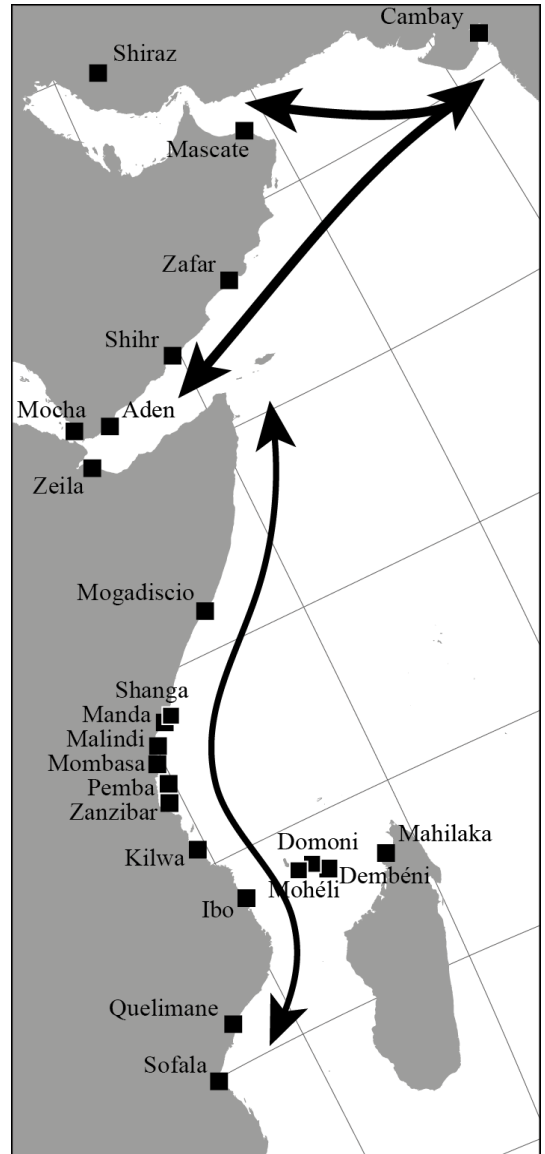


Figure 11. Le « couloir swahili »

¹⁰² Mark HORTON, 1987, "The Swahili Corridor", *The Scientific American*, Vol. 257, No. 3, pp. 86-93. L'expression est traduite en français soit par « corridor swahili » soit par « couloir swahili ».

¹⁰³ P. BEAUJARD, 2007, « L'Afrique de l'Est, les Comores et Madagascar dans le système-monde avant le 16^e siècle », in : D. Nativel & F. Rajaonah (dir.), *L'Afrique et Madagascar. Entre identité insulaire et appartenances historiques*, Paris, Karthala, pp. 29-102.

d) Sur la route des Indes ?

De sa découverte au début du XVI^{ème} siècle par les Portugais, qui la baptisèrent île Saint-Laurent, jusqu'au XIX^{ème} siècle, les tentatives de colonisation par les Européens se sont multipliées, mais se sont révélées infructueuses. Entre 1506 et 1630, les Portugais essayèrent à plusieurs reprises d'y fonder des établissements permanents et en fréquentèrent régulièrement les côtes, soit pour se ravitailler sur la route reliant l'Europe et les Indes, soit pour y acheter des esclaves. La constitution même de l'empire portugais est révélatrice de la structuration de l'espace au moment où les Portugais arrivent dans l'océan Indien. On a longtemps feint d'ignorer l'importance des réseaux marchands qui existaient avant l'expansion européenne. On savait bien pourtant ce que Vasco de Gama devait au navigateur qui le guida en droiture, de Malindi, sur la côte orientale de l'Afrique, jusqu'à Calicut, sur la côte occidentale de l'Inde. Par la force, les Portugais se sont emparés des cités qui ponctuaient le littoral africain et ont fait leur le « couloir swahili », s'opposant aux Ottomans qui arrivaient également dans l'océan Indien après leur conquête de l'Égypte en 1517.

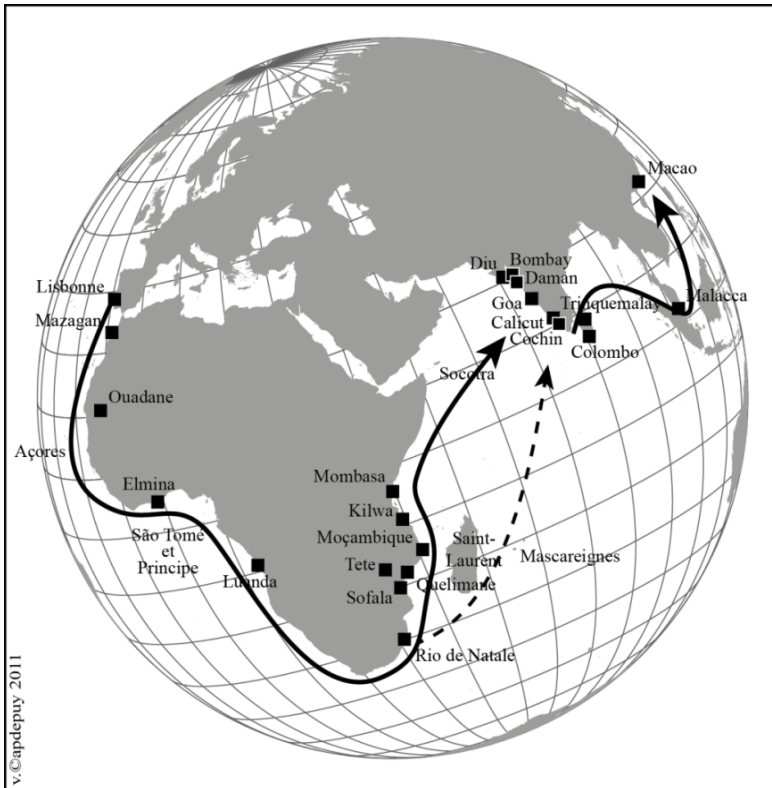


Figure 12. Les routes portugaises vers l'Inde (XVI^{ème} siècle)

Mais de tout cela, Madagascar resta en marge. La route principale des navigations portugaises continua de passer par le canal de Mozambique et les Portugais ne s'implantèrent ni à Madagascar ni dans les Mascareignes, même s'ils les reconnurent dès le début du XVI^{ème} siècle.

Les Français ne s'implantèrent véritablement dans l'océan Indien qu'au XVII^{ème} siècle. La structure des réseaux commerciaux avait changé et la route directe vers l'Inde s'imposait. Les escales demeuraient importantes. Les Hollandais s'implantèrent au Cap en 1652, ils étaient également présents dans l'île Maurice depuis le début du siècle, mais ils l'abandonnèrent volontairement en 1710. Les Français prirent possession de Madagascar, de La Réunion et de Maurice progressivement, et avec plus ou moins de succès.

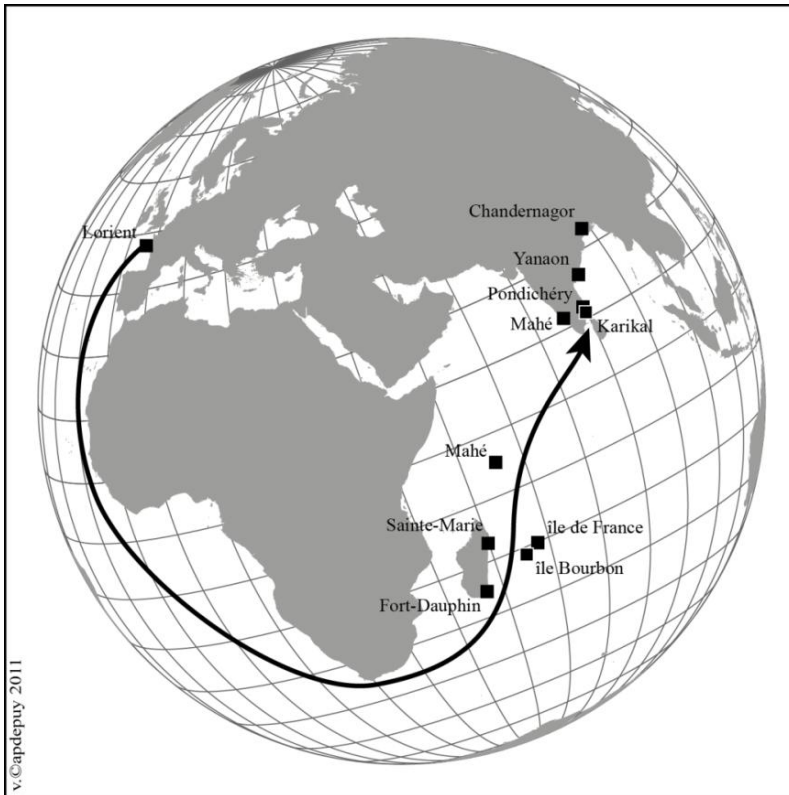


Figure 13. La route française vers l'Inde (XVII^{ème} siècle)

La première tentative de colonisation de Madagascar eut lieu dans la baie de Saint-Augustin, en 1602, et fut un échec. En 1643, Jacques Pronis, au nom du roi, prit possession de l'île Sainte-Marie et de la baie d'Antongil. En 1644, il établit des postes à Fénériffé et à Manahar, puis dans la baie de Sainte-Luce. Le tiers des gens fut emporté par la maladie. Il transporta alors le siège de la colonie sur la presqu'île de Tholangare, où il bâtit un fort, nommé par la suite Fort-Dauphin. Etienne de Flacourt, un des directeurs de la Compagnie, y arriva en 1648 avec le titre de commandant général de l'île, en remplacement de Pronis. En 1665, De Beausse y arriva en qualité de gouverneur général pour le roi et Madagascar prit le nom de *France orientale*. Ce fut le 11 juillet 1665 qu'eut lieu la prise de possession de Madagascar faite au nom du roi et pour le compte de la Compagnie des Indes orientales. Madagascar devait être le pivot de la compagnie dans l'océan Indien, mais les relations se dégradèrent progressivement et en 1672 les colons furent massacrés. Les derniers quittèrent Fort-Dauphin en 1674.

En 1754, l'île Sainte-Marie fut cédée à la France. Mais c'est surtout le développement des colonies de l'île Bourbon (La Réunion) et de l'île de France (Maurice) qui provoqua deux nouvelles tentatives de colonisation : à Fort-Dauphin (1768-1771), puis dans la baie d'Antongil (1774-1786). Ces tentatives échouèrent à leur tour.

Au XVII^{ème} siècle, les Hollandais et les Anglais tentèrent également de s'installer à Madagascar, mais aucun projet n'aboutit. Dans tous les cas, ces colonisations se sont donc avérées « sporadiques », à la fois ponctuelles et relativement éphémères. Il s'est agi pour l'essentiel d'établissements européens servant de points d'appui aux réseaux maritimes, mais jamais de têtes de pont à une colonisation agraire.

e) Une île des Caraïbes ?

La traite négrière à partir de Madagascar reste relativement limitée jusqu'au milieu du XVII^{ème} siècle, malgré quelques tentatives régionales, notamment hollandaises, à destination de Maurice et du Cap. L'île ne devint attractive qu'à partir des années 1680. Le monopole de la *Royal African Company* sur l'approvisionnement en esclaves des plantations américaines se limitait à l'océan Atlantique et ne s'y appliquait donc pas, tandis que l'*East India Company* ne faisait pas le commerce d'esclaves. Cette lacune juridique devint l'opportunité d'un trafic lucratif pour quelques entrepreneurs originaires du Nouveau Monde. Ainsi, en 1691, Frederick Philipse, un important négociant hollandais installé à New York, établit quelques hommes sur l'îlot de Sainte-Marie pour développer le commerce négrier. Parmi eux, Adam Baldrige, qui fuyait les Caraïbes suite à un meurtre, servit à la fois d'agent pour Philipse et d'intermédiaires entre les Malgaches et les étrangers. Durant la dernière décennie du XVII^{ème} siècle, des pirates des Caraïbes prirent ainsi l'habitude de faire escale à Sainte-Marie sur leur chemin pour attaquer la caravane annuelle de pèlerins qui faisait voile de Surate en Inde vers Mocha et Jeddah en Arabie. Le nombre de pirates s'était en effet accru dans cette région de l'océan Indien suite à la lutte faite par les autorités coloniales dans les Caraïbes. En 1695, des pirates, plutôt que de revenir dans le Nouveau Monde, s'installèrent à Sainte-Marie. Ils furent rejoints par d'autres pirates dans les années suivantes et de 1695 à 1700, l'océan Indien devint le principal centre de piraterie, certains pirates poussant leurs attaques jusqu'au détroit de Malacca, et Sainte-Marie devint un point de contact entre piraterie et réseaux de négoce. Les grossistes de New York approvisionnaient les pirates en marchandises de toutes sortes, en échange d'épices et de tissus asiatiques. Par ailleurs, par l'intermédiaire de Baldrige, les pirates s'approvisionnaient auprès des populations locales en nourritures, notamment en viande et en riz. D'autres sites servaient de ports de relâche pour les navires de pirates : Saint-Augustin et Fort-Dauphin dans le Sud de Madagascar, l'îlot d'Antsoheribory dans la baie de Boina, dans le Nord-Ouest. Ces lieux de l'anti-monde servaient de points de contact entre les populations malgaches et les Européens. Certains finirent même par occuper des fonctions de chefs locaux, comme Abraham Samuel, un mulâtre martiniquais. Celui-ci vint en mer Arabique en 1696 comme quartier-maître à bord d'un navire pirate, le *Johan and Rebecca*, mais suite à divers avanies, il trouva refuge dans les ruines de Fort-Dauphin, où il fut « reconnu » par une princesse comme son fils, emmené par son père français en 1674. Samuel se retrouva proclamé roi d'un petit territoire habité par les Tanosy. En 1705, le gouverneur hollandais de la colonie du Cap dénombrait environ 830 pirates en divers points côtiers de Madagascar, et en 1708, Godefroy de La Merveille estimait à 400 le nombre de pirates vivant à Madagascar.

Marins en rupture de ban, en butte à l'hostilité des puissances coloniales, les pirates tissent des liens à travers les mers du globe. Mais ceci n'implique pas nécessairement qu'ils furent déconnectés des réseaux marchands. Ils représentaient une forme d'anti-monde, l'envers du commerce légal, fournisseurs de produits et acheteurs, et donc une composante de la mondialisation¹⁰⁴.

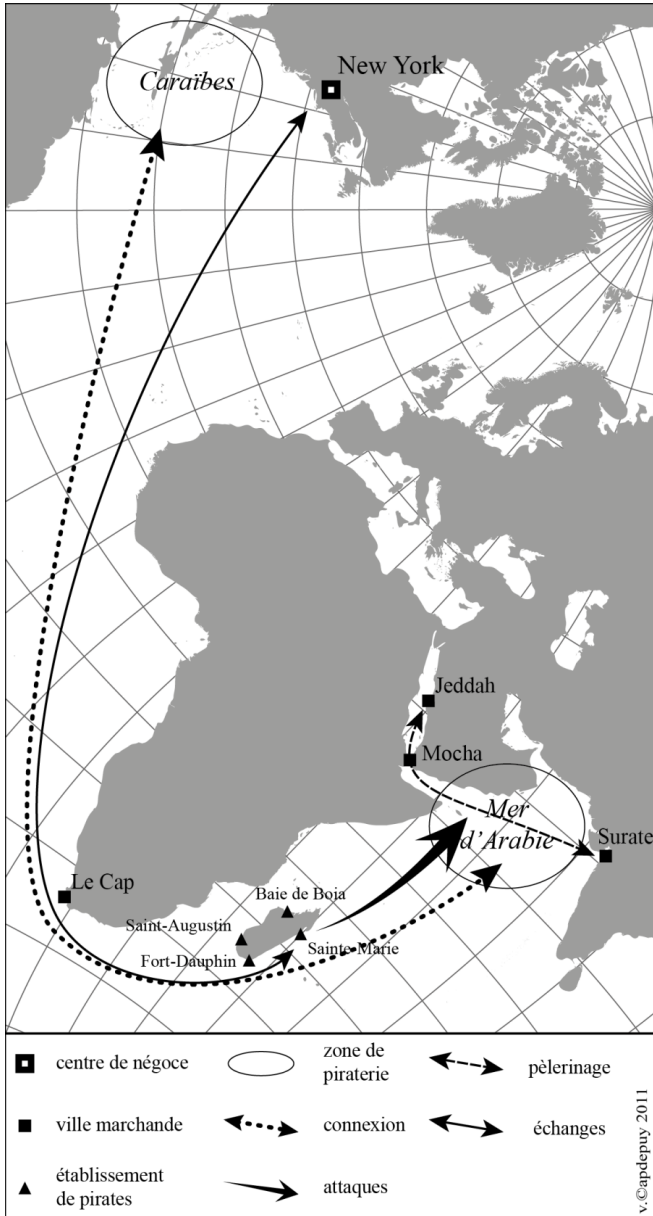


Figure 14. La piraterie, un réseau de l'anti-monde

¹⁰⁴ M. OGBORN, 2000, « Historical geographies of globalisation, c. 1500-1800 », in : B. Graham & C. Nash (éd.), *Modern Historical Geographies*, Harlow, Pearson, pp. 43-69.

f) Une colonie de l’Afrique française ?

Malgré les échecs, la France n’avait en fait jamais cessé de considérer Madagascar comme terre française. Aussi, lorsqu’à la fin du XIX^{ème} siècle, s’amorça « le partage de l’Afrique », Madagascar fit de nouveau l’objet des convoitises. Mais ce n’est plus l’île qui compte cette fois ci, c’est la terre. En 1885, un premier traité de protectorat est signé entre le royaume merina et la France, qui, depuis 1883, occupait les ports de Majunga et de Tamatave. Un résident français s’installe à Tananarive. En 1894, suite à un ultimatum, la Chambre des députés vote les crédits pour une mission militaire. Tananarive est conquise en 1895 et l’annexion est votée l’année suivante, mais plusieurs années furent nécessaires pour la pacification de l’île¹⁰⁵.

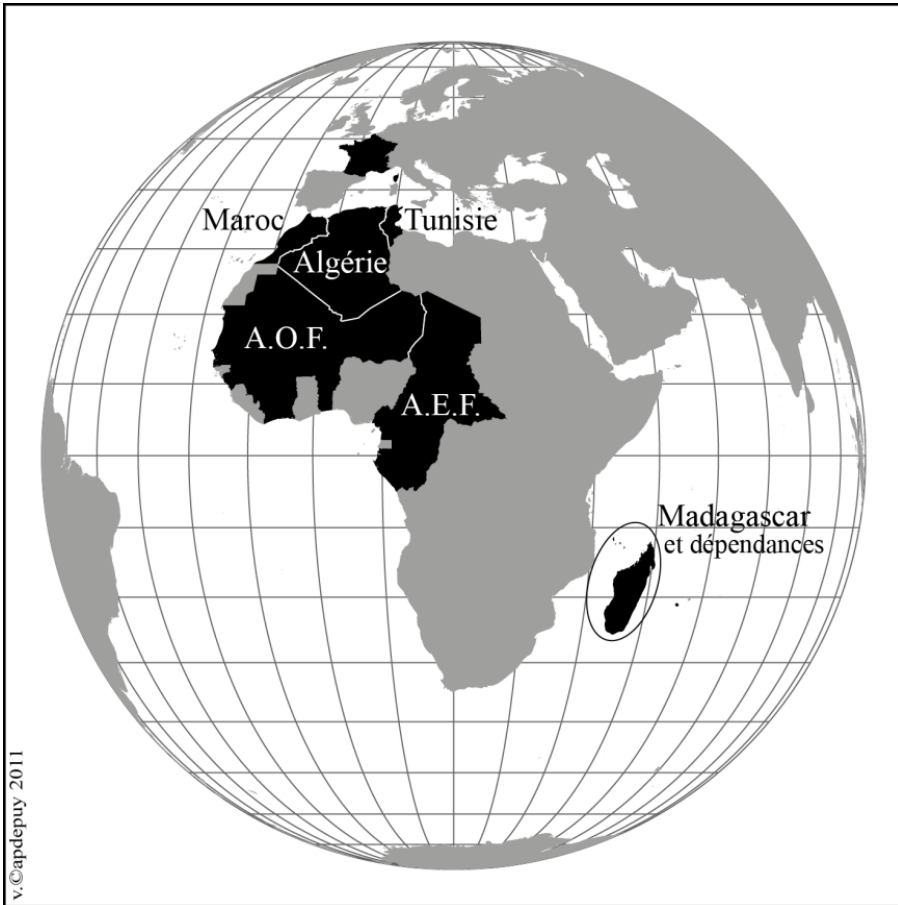


Figure 16. L’Afrique française

Madagascar devint une terre à mettre en valeur ; elle n’était plus une île¹⁰⁶. Le Bureau du développement de la production agricole, organisme dépendant du ministère

¹⁰⁵ Voir Guy JACOB, *La France et Madagascar de 1880 à 1894 : Aux origines d’une conquête coloniale* <http://www.cemaf.cnrs.fr/IMG/pdf/Guy-JACOB-France-Madagascar.pdf>

¹⁰⁶ Edmond MAESTRI, 1994, *Les îles du Sud-Ouest de l’océan Indien et la France de 1815 à nos jours*, Université de La Réunion / L’Harmattan, Saint-Denis / Paris.

de l'Agriculture et chargé de développer celle-ci en Afrique et à Madagascar, soutint un projet également porté par quelques élus réunionnais, dont Raphaël Babet, député-maire de Saint-Joseph, qui consistait à mettre en valeur une enclave en faisant appel à des immigrants originaires de La Réunion, ce qui devait permettre de résoudre la question de la paupérisation des petits Blancs des Hauts. Le projet portait le nom de la rivière Sakay au bord de laquelle une ville nouvelle fut fondée en 1952, Babetville.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, en 1946, un parti nationaliste anti-colonialiste fut créé : le Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache (MDRM). En 1947, une insurrection éclata dans le Sud-Est de l'île et fut réprimée dans le sang. Territoire d'outre-mer, Madagascar devint en 1958 la République Malgache, au sein de la Communauté française, et accéda à l'indépendance en 1960, comme les autres colonies d'Afrique noire.

2) La Réunion

La Réunion est une petite île de 2 500 km² qu'on a pris l'habitude de ranger dans l'archipel des Mascareignes, mais qui en réalité n'est que la pointe émergée d'un massif volcanique bien esseulé. Elle se situe à 170 km de Maurice et près de 800 km de Rodrigues. Les côtes malgaches se trouvent à 700 km, celles de l'Afrique, en ligne directe, par-delà Madagascar, à 1650 km environ. L'île manque indéniablement de vis-à-vis.

a) Une île de nulle part ?

La césure entre l'île et le continent africain, comme avec les autres îles qui bordent celui-ci, et comme avec toutes les autres terres, est un fait majeur qui constitue le temps long de cet espace hyper-insulaire. Pendant des siècles, des millénaires, La Réunion a été tenue à l'écart de tout flux migratoire, de tout peuplement. Certes, il semble qu'elle fût connue des navigateurs arabes dans la mesure où l'île apparaît sur le planisphère réalisé en 1502 par Alberto Cantino pour le duc de Ferrare sur la base des découvertes portugaises. Or l'archipel des Mascareignes y est cartographié avant sa découverte par Pedro de Mascarenhas en 1512. La Réunion serait l'île désignée sous le nom de *Dina Morgabin*. Il n'en demeure pas moins que jusqu'à l'arrivée des Européens dans l'océan Indien au tournant du XV^e et du XVI^e siècle, La Réunion est demeurée dans les limbes de l'écoûmène. Elle l'est d'ailleurs restée jusqu'au milieu du XVII^e siècle puisqu'elle n'a pas été habitée avant 1642.



Figure 17. La Réunion, dans les limbes de l'écoûmène (limite approximative au XV^e siècle de tous les espaces peuplés).

Près de quatre siècles plus tard, on pourrait s'interroger : La Réunion n'est-elle pas restée une île « invisible »¹⁰⁷ ? C'est en effet le sentiment qu'on pourrait avoir quand on compare le silence des Réunionnais par rapport aux revendications antillaises et quand on constate que pour beaucoup de personnes l'île de La Réunion se situe dans les Caraïbes et non dans l'océan Indien¹⁰⁸.

b) Une île des Antilles ?

L'île n'est finalement découverte qu'au début du XVI^{ème} siècle par Pedro Mascareñas, mais sans que les Portugais ne s'y implantent. Elle demeure vide d'hommes jusqu'au milieu du XVII^{ème} siècle. Ce n'est en effet qu'en 1642 que Pronis en prit possession au nom du roi de France, pour la deuxième fois en réalité, et y débarqua en 1646 quelques mutins en exil, qui y vécurent jusqu'en 1649. Cette même année, la prise de possession fut renouvelée par de Flacourt, mais la colonisation ne débuta véritablement qu'en 1663 lorsque des ouvriers y furent envoyés et qu'en 1665 un premier gouverneur y prit ses fonctions.

Le peuplement qui se mit alors en place est lié au modèle économique que les Français transposent des Antilles dans cette île de l'océan Indien. La traite se développe progressivement à partir des années 1720, en provenance de Madagascar, du Mozambique, puis de Guinée. La Réunion, île « d'Afrique », est mise en exploitation comme une île d'Amérique. Or ce modèle ne peut fonctionner que dans la distance, avec une main-d'œuvre déportée, culturellement déracinée, socialement déstructurée.

On peut être ainsi amené à s'interroger sur l'existence, par-delà les distances, d'un « archipel créole » qui réunirait les Antilles, La Réunion, mais aussi Maurice, anciennement l'île de France¹⁰⁹. La créolité naît d'une situation paradoxale où les Européens dominent, politiquement, socialement, économiquement, culturellement, mais demeurent minoritaires par rapport à une population tout aussi étrangère au lieu, et plus ou moins hétérogène.

*« À la différence de la plupart des terres tropicales, les îles, qu'il s'agisse des Antilles ou des Mascareignes, abritent une société qui n'a pas seulement subi la colonisation, mais qui est née d'elle. Elle n'a pas eu à s'ajuster à une société préexistante ou à la dominer ; elle a été créée par la colonisation, selon les fins de celle-ci et selon sa propre logique. »*¹¹⁰

Cependant, les îles créoles ne sont pas des « Europes d'outre-mer », comme les colonies anglaises d'Amérique du Nord ou l'Australie, car la particularité paradoxale de la créolité est l'affirmation d'une forme d'autochtonie. Le terme, originaire du portugais, remonte à la première moitié du XVI^{ème} siècle et désigne les Européens nés dans les espaces d'outre-mer, par opposition à ceux qui débarquent. Aujourd'hui, le Créole est le natif des îles et la créolité renvoie en arrière-plan à une hétérogénéité originelle qui donne lieu à une coexistence de groupes aux identités inégalement marquées et à un métissage servant de dénominateur commun¹¹¹. Sur le plan mémoriel,

¹⁰⁷ Wilfrid BERTILE, Alain LORRAINE et le Collectif DOURDAN, *Une communauté invisible. 175 000 Réunionnais en France métropolitaine*, Karthala, Paris, 1996 : « Son absence d'identification ethnique exclusive en raison de ses divers métissages, sa dispersion dans tout l'Hexagone, son éloignement de 10 000 km de sa société d'origine, sa relative discrétion liée à une assez bonne intégration peuvent expliquer cette "invisibilité" », p. 5.

¹⁰⁸ À titre anecdotique, il existe sur Facebook un groupe intitulé « Pour que les métropolitains arrêtent de situer La Réunion aux Antilles ».

¹⁰⁹ Jean BENOIST, 1985, « Les îles créoles : Martinique, Guadeloupe, Réunion, Maurice », *Hérodote. Revue de géographie et de géopolitique*, N°37-38, p. 55.

¹¹⁰ *Idem*.

¹¹¹ C. A. CÉLIUS, 1999, « La créolisation, portée et limites d'un concept », in : *Universalisation et*

la créolité est également fortement associée à la société de plantation et à l'idéologie inégalitaire qui ont prédisposé au développement de ces sociétés insulaires.



Figure 18. La transposition du modèle d'exploitation coloniale, des Antilles aux Mascareignes (début du XVII^{ème} siècle).

Pour Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, la créolité doit donc être distinguée de l'« antillanité » :

« L'Antillanité désigne, à nos yeux, le seul processus d'américanisation d'Européens, d'Africains et d'Asiatiques à travers l'Archipel antillais. De ce fait, elle est, pour ainsi dire, une province de l'Américanité à l'instar de la Canadianité ou de l'Argentinité. Elle omet, en effet, qu'il y ait eut dans certaines îles, en plus de la simple américanisation, un phénomène de créolisation (et donc de créolité). [...] Le concept d'Antillanité nous semble donc d'abord géopolitique. Dire "antillais" ne révèle rien de la situation humaine des Martiniquais, des Guadeloupéens, ou des Haïtiens. Les Créoles que nous sommes sont aussi proches, sinon plus proches, anthropologiquement parlant, des Seychellois, des Mauriciens ou des Réunionnais que des Portoricains ou des Cubains. À l'inverse, il n'y a que relativement peu de choses en commun entre un Seychellois et un Cubain. »¹¹²

c) L'engagisme, l'insertion dans l'océan Indien

Après l'abolition de l'esclavage en 1848, se développe l'engagisme, mode de recrutement déjà pratiqué auparavant. La main-d'œuvre est recrutée à Madagascar, au Vietnam, dans le Sud de la Chine, mais c'est en très grande partie d'Inde que les engagés arrivent à La Réunion.

Si certains auteurs ont pu considérer l'engagisme comme une forme d'esclavagisme masqué, Hai Quang Ho a bien montré les différences entre les deux statuts¹¹³. Certes la différence de statut juridique n'implique pas pour autant de différences majeures dans les conditions de vie et de travail, en termes de pauvreté et de pénibilité, elle a cependant une conséquence importante sur le plan culturel. Les esclaves étaient privés de leur culture, à commencer par leurs noms, tandis que les engagés gardaient leurs identités. Ceci explique qu'il existe à La Réunion une véritable culture tamoule, pratiquée par les *Malbars*, tandis que toute culture d'origine africaine a été dérasée. On trouve certes des éléments pouvant être reliés à des pratiques d'Afrique orientale, mais cela reste ténu. En revanche, on peut souligner le rôle des engagés malgaches dans la pratique actuelle des *kabars*, qui sont des cérémonies religieuses en l'honneur des ancêtres, la dernière vague d'engagés malgaches datant des années 1920¹¹⁴.

L'engagisme a donc permis une véritable insertion de La Réunion dans l'océan Indien, ce dont les nombreux temples malbars qui parsèment l'île seraient le témoignage le plus manifeste. Cependant, l'océan Indien ne se réduit pas à l'Inde. Bien des cultures sont présentes à La Réunion et s'y mélangent, en provenance de Madagascar, du Mozambique, de l'Est de l'Inde comme du Nord (*Zarabs*), de Chine. L'enracinement de La Réunion dans l'océan Indien ne se réduit donc pas à l'indianité, certes très présente dans l'île.

¹¹² Jean BERNABÉ, Patrick CHAMOISEAU, Raphaël CONFIENT, 1989, *Éloge de la créolité*, Paris, Gallimard, p. 32.

¹¹³ H. Q. HO, 2004, *L'histoire économique de l'île de La Réunion (1849-1881)*, Paris, L'Harmattan.

¹¹⁴ Voir Mireille TONNER, « les travailleurs malgaches à La réunion pendant l'entre deux guerres », *Tsingy* n°15 à paraître.

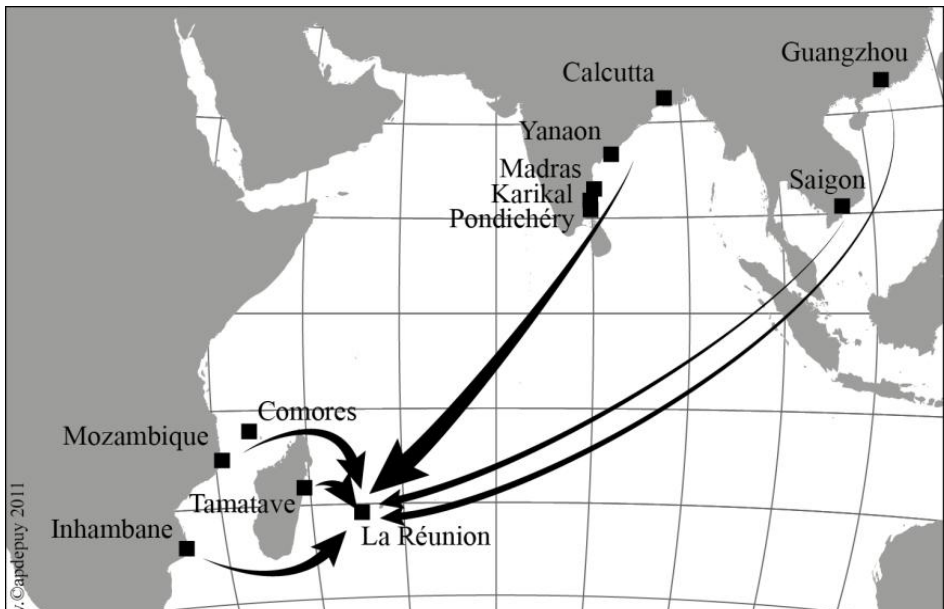


Figure 19. La Réunion, une île « engagée » dans l’océan Indien

e) Une île d’Europe ?

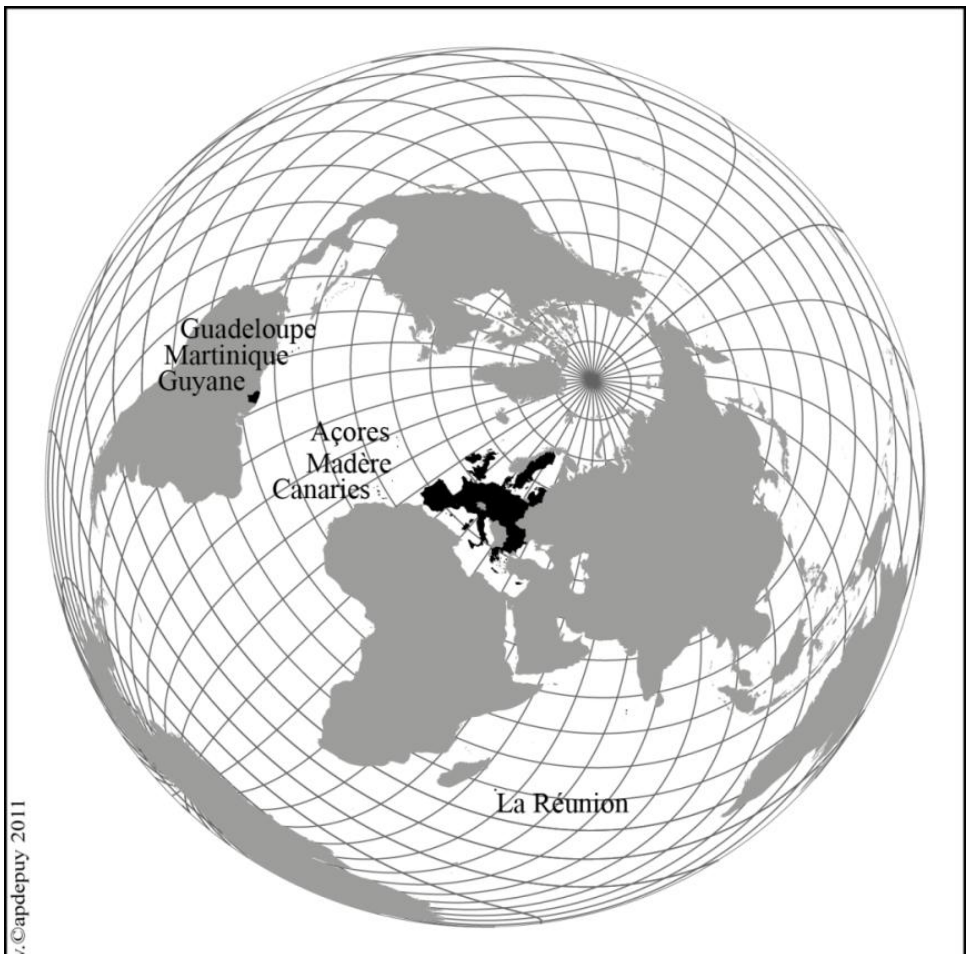
Conformément à la spécificité de son histoire, qui n’est comparable en rien aux colonies d’Afrique, La Réunion n’accède pas à l’indépendance, mais devient un département français, et ce dès 1946. C’est donc en tant que tel, que lors de la signature du traité de Rome en 1957, La Réunion intègre l’espace de la Communauté Économique Européenne. Un peu plus tard, en 1982, dans le cadre de la loi portant sur la décentralisation, elle acquiert le statut de région, puis, avec le traité d’Amsterdam de 1997, à l’échelle de l’Union européenne, celui de région ultrapériphérique, défini par « la situation économique et sociale structurelle » de ces espaces, « aggravée par leur éloignement, l’insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d’un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement »¹¹⁵. Cette définition est reprise dans le traité de Lisbonne de 2007¹¹⁶.

Si d’un point de vue topographique, La Réunion semble relativement proche du continent africain, sur le plan topologique, elle en apparaît au contraire plutôt éloignée et se situerait presque au voisinage de l’Europe. Pour beaucoup, les affirmations « La Réunion est dans l’Union Européenne » et « La Réunion est en Europe » finissent par se confondre. L’eupéanité de La Réunion s’explique donc avant tout par l’intégration de l’île dans l’État français, ce qui peut cependant être perçu par certains comme une forme de néo-colonialisme¹¹⁷.

¹¹⁵ *Traité d’Amsterdam*, Article 299-2.

¹¹⁶ *Traité de Lisbonne*, Article 349. Le traité mentionne également l’évolution possible de Mayotte.

¹¹⁷ C’est le cas par exemple du parti indépendantiste *Nasion Réyoné* ou encore du sociologue Laurent Médéa.



v. Capdepuy 2011

Figure 20.
Les Régions ultrapériphériques de l'Union européenne

CONCLUSION

Le continentalisme n'est pas un impératif géographique. En historicisant la géographie et en géographisant l'histoire, le géohistorien rouvre des possibles que des récits trop convenus, des romans nationaux, régionaux ou continentaux pourraient masquer. Car au juste, quel sens y a-t-il à affirmer l'appartenance de Madagascar et de La Réunion à l'Afrique ? Lorsqu'on pose la question à propos d'îles comme Malte ou les Açores, il existe une alternative : l'Europe. Pour La Réunion, il n'y en a pas. Notre système de découpage du monde ne propose aucune alternative au découpage par continents. Paradoxe profond : on ne reconnaît pas d'îles isolées.

Certes, il y aurait une évidence à classer Madagascar en Afrique, en raison d'une certaine proximité. Rappelons toutefois que celle-ci est toute relative : de l'ordre de quelques cinq cents kilomètres au plus près. Au mieux, il faut donc considérer qu'il y existe une sorte de gradient d'africanité, si tant est qu'on s'entende sur ce qu'est l'africanité (africanité coloniale ? africanité mélanique ? culturelle ?). À Madagascar,

l'africanité se mêle à d'autres influences, en provenance notamment d'Asie du Sud-Est. À La Réunion, l'africanité a été importée de force, déculturée, et mêlée à d'autres cultures, provenant d'Europe et d'Inde, dans un processus de métissage qui a fait de La Réunion un lieu « des franges ». L'africanité de La Réunion, diffractée par Madagascar, s'inscrit de toute évidence dans la distance : « La Réunion n'est pas en Afrique, mais l'Afrique est à La Réunion. »¹¹⁸

Mais c'est la notion même d'africanité qui pose problème. Le pavage continental du monde est une invention européenne et non une donnée naturelle ; et il faut savoir s'en émanciper. La mise en garde n'est pas nouvelle. En avril 1941, dans un article paru dans *Foreign Affairs* et intitulé « The Myth of the Continents », Eugene Staley posait la question du risque du « continentalisme » :

*« Il y aura dans le futur (et il devra y avoir) de plus grandes unités politico-économiques de quelque sorte que ce soit. Ceci, du point de celui qui écrit aujourd'hui, doit être accepté comme une base indiscutable. Mais y a-t-il une évolution naturelle de petits États souverains à des groupements continentaux ? Il y a des raisons d'examiner la question maintenant, car les mots "continent" et "continental" semblent acquérir une valeur émotionnelle et symbolique très forte pouvant avoir une certaine influence politique. Est-ce un développement réellement fondé ? ou bien sommes-nous devant un cas de fascination (pour ne pas dire de tyrannie) de certains mots ? Quelles sont les caractéristiques générales qui distinguent les groupements d'ordre continental des groupements non-continentaux, maritimes ou océaniques ? »*¹¹⁹

Selon lui, ce n'est donc pas tellement le principe de regroupements régionaux qui pose problème, que le principe même du continentalisme, à savoir la définition d'organisations internationales définies par une référence à un découpage présenté comme naturel mais en réalité abstrait et déconnecté des réalités culturelles, économiques et politiques. Le découpage continental est sans doute trop « simple » :

*« Le principe fondamental pour constituer des groupements après-guerre ne devrait-il pas être 'Des aires différentes pour des fonctions différentes' ? N'y a-t-il aucune raison pour qu'il n'y ait pas une pluralité de groupes se chevauchant ? [a pluralistic overlapping of groups] ? »*¹²⁰

Cette dernière critique doit être étendue à toute division en blocs civilisationnels. Étienne Balibar, dans une conférence donnée à l'université de Nijmegen en novembre 2004, s'opposait ainsi au modèle géopolitique du « choc des civilisations », fondé sur un découpage du monde en blocs jointifs, « bord à bord », et mettait en avant l'importance d'une autre vision du monde, caractérisée par des « nappes superposées » (*overlapping folds*)¹²¹. Le continentalisme, pris comme principe d'un nouveau pavage du monde, porte en lui le danger d'un découpage trop franc qui ne prendrait pas en considération les situations d'entre-deux, les espaces flottants, la complexité même du maillage du monde, et ne favoriserait pas le dialogue des sociétés. Comme l'écrivait Yves Lacoste dans un éditorial sur « Afriques blanches, Afriques noires » :

¹¹⁸ Citation anonyme d'un de mes élèves lors d'un travail de recueil de représentations.

¹¹⁹ Eugene STALEY, « The Myth of the Continents », in : H.S. Weigert & V. Stefanson (éd.), *Compass the World. A Symposium on Political Geography*, New York, the MacMillan Company, 1944, p. 91

¹²⁰ *Ibid.*, p. 105.

¹²¹ Étienne BALIBAR, « Europe as borderland », Alexander von Humboldt Lecture, Université de Nijmegen, novembre 2004 : <http://socgeo.ruhosting.nl/colloquium/Europe%20as%20Borderland.pdf>, p. 12.

« il faut habituer l'opinion à raisonner non pas comme si le monde était une juxtaposition de cases étanches les unes aux autres, mais en termes d'intersections d'ensembles spatiaux différents. »¹²²

Or les études historiques de ces dernières décennies amènent une réécriture de l'histoire¹²³. L'Afrique est une entité construite, comme l'Orient, et ces découpages spatiaux doivent être dépassés au profit d'une approche réticulaire de l'histoire¹²⁴. Les océans et les mers peuvent être la trame de l'analyse historique tout autant que les continents et les pays¹²⁵. De façon générale, je défendrai donc ici la nécessité d'intégrer une véritable réflexion géographique dans une histoire *mondiale, polycentrique* et *réticulée*, une histoire *locale* et *globale* qui tisse et qui métisse.

« Il est certes plus facile de leur annoncer un ordre préétablie que d'essayer de se perdre et de se retrouver dans leurs emmêlements. Ce qui entraîne que la pensée du Divers est tout d'abord maladroite à s'exprimer, et peu sûre à se dire, ou à dessiner ses intuitions. [...] Ce qui survient dès lors, c'est une configuration d'histoires transversales, dont les assemblages inédits restent encore à découvrir. »¹²⁶

¹²² Yves LACOSTE, « Afriques blanches, Afriques noires », *Hérodote*, N°65-66, 1992, p. 6.

¹²³ C. GRATALOUP, 2011, *Faut-il penser autrement l'histoire du monde ?*, Paris, Armand Colin.

¹²⁴ P. MANNING, 1996, « The Problem of Interactions in World History », *The American Historical Review*, Vol. 101, N°3, pp. 771-782.

T. BROOK, 2010, *Le chapeau de Vermeer. Le XVII^e siècle à l'aube de la mondialisation*, Paris, Payot (éd. anglaise 2008).

¹²⁵ J. H. BENTLEY, 1999, « Sea and Ocean Basins as Frameworks of Historical Analysis », *Geographical Review*, Vol. 89, N°2, pp. 215-224.

¹²⁶ Édouard GLISSANT, 2007, *Mémoires des esclavages*, Paris, Gallimard/La Documentation française, p. 34.



SOMMAIRE

I. Dossier : Madagascar et La Réunion

- Claude BAVOUX,
Essai de compréhension du mot « créole » dans la colonie naissante de Madagascar
- Jeannot RASOLOARISON,
Travailleurs réunionnais et syndicalisme à Diego-Suarez de 1945 à 1956
- Vincent CAPDEPUY,
La Réunion, Madagascar, îles d'Afrique ?
- Jean-Pierre DOMENICHINI,
Des engagés malgaches fuient La Réunion au XIX^{ème} siècle

II. Connaissance de l'océan Indien

- Jean FREMIGACCI,
L'Insurrection de 1947 à Mananjary. Troisième partie : Le drame
- Soamarina Landitiana MIAKATRA, Elisé ASINOME,
Le lavoir public à Toamasina (Madagascar) : Enjeux autour d'un espace à multiples fonctions

III. L'enseignement scolaire dans l'océan Indien

- Célestin RAZAFIMBELO,
Formation et développement professionnel des enseignants des écoles primaires à Madagascar de 1896 à nos jours